BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
71
6 A
6

Porte du Chasteau de S^t. Mauris en Maconnois.

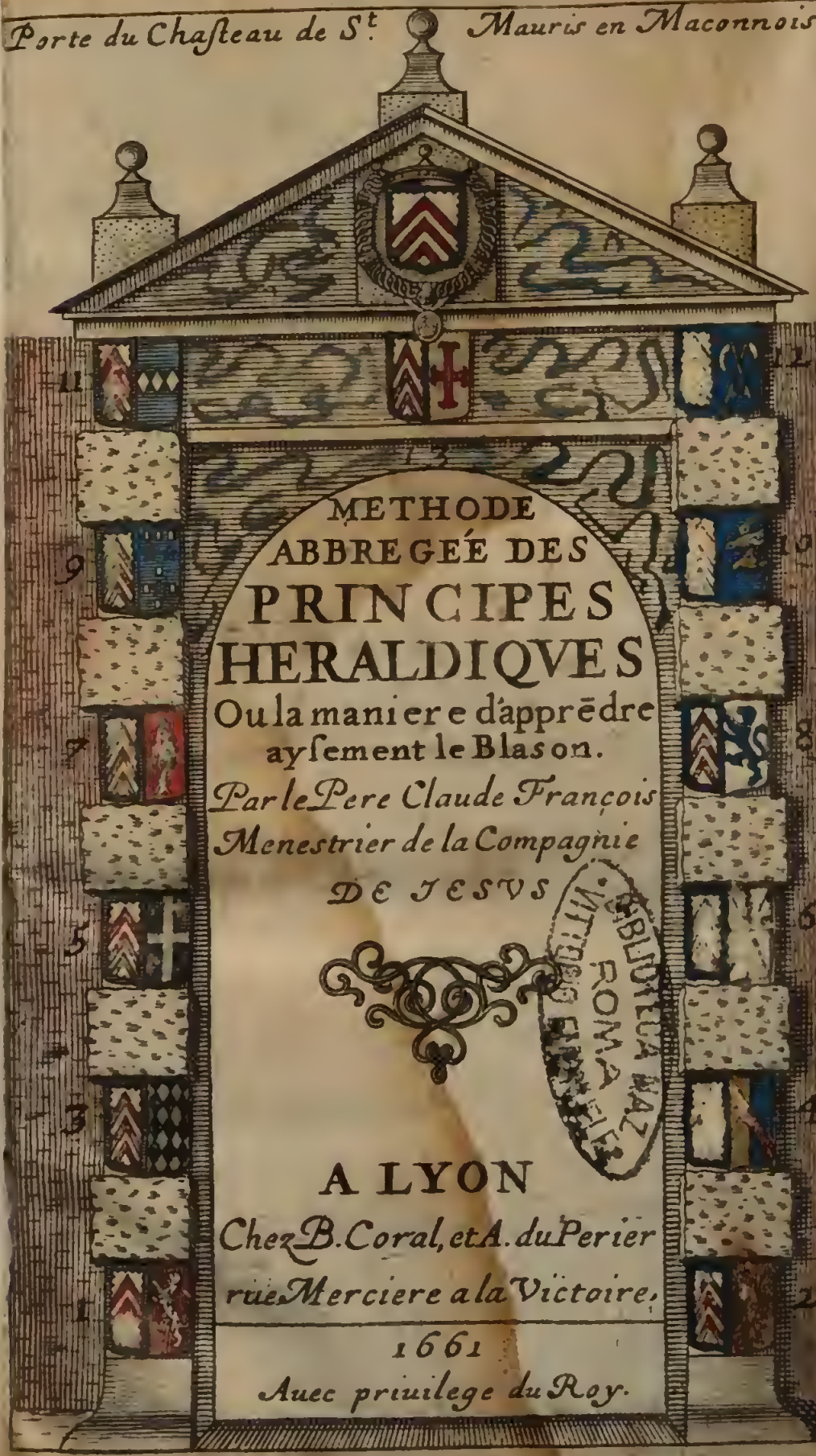

METHODE ABBREGEÉ DES PRINCIPES HERALDIQVES

Ou la maniere d'apprēdre aysement le Blason.

Par le Pere Claude François Menestrier de la Compagnie DE JESVS

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE ROMA

A LYON
Chez B. Coral, et A. du Perier rue Merciere a la Victoire,
1661
Auec priuilege du Roy.

MICHELETTI-PASINATI
VIA CONVERTITE, 8 - ROMA

A MESSIEVRS
CLAVDE IOSEPH
DE CHEVRIERS
VICOMTE DV TIL,
ET
LEONARD FRANCOIS
DE CHEVRIERS
SEIGNEVR DE SALAGNY.

MESSIEVRS,

Le desir que vous m'auez témoigné d'apprendre les principes du blason, & de vous instruire des mysteres d'vn art que vos Ancestres ont rendu celebre m'o-

blige à vous preſenter en abbregé ce que la plûpart de nos écriuains ont traité en de grands volumes, auec plus de pompe & d'appareil, qu'il ne ſembloit neceſſaire pour le peu de preceptes, qu'ils ont donnez. Ie me perſuade que ceux qui n'en veulent ſçauoir que la pratique & l'vſage, auront dequoy ſe ſatisfaire en la lecture de cette methode, que ie pourray donner plus eſtenduë auec le temps. Ie ſçay que les Gentils-hommes pour qui nous cultiuons l'art Heraldique ne ſe mettent guere en peine des recherches curieuſes, qui ſont le ſuiet de nos conteſtations, & qu'il importe peu à la Nobleſſe, que les couleurs dont on peint les figures de leurs armoiries ayent des noms eſtrangers ou domeſtiques. L'ennuy qu'ils ont à lire des traitez groſſis d'authoritez, & de paſſages en

diuerſes langues les degoute d'vne Science qui leur ſemble embarraſſée, quand elle paroit auec cet attirail de preuues, & de reflexions recherchées. De là naiſt le meſpris qu'ils font d'vne connoiſſance qui eſt de la bien-ſeance de leur condition, & vne ignorance honteuſe, en des perſonnes qui doiuent ſçauoir ce qui les diſtingue du peuple, & ce que leurs Anceſtres leur ont laiſſé comme les marques de leur gloire, & les illuſtres monumens de leurs heroïques vertus.

Ceſt ſans doute la cauſe pourquoy les voſtres ont dreſſé vne ſi ſuperbe entrée à la maiſon qu'ils vous ont baſtie. Ils ont voulu que les blaſons des familles qui ſe ſont iointes à la voſtre vous inſpiraſſent la generoſité des Heros qui les ont portez, & ceſt ſur ces grands modeles que ie veux ſatis-

faire à voſtre deſir, apres que ie vous auray fait ſçauoir de quel ſang vous eſtes ſortis, & l'heureuſe neceſſité que vous auez de ne rien faire de mediocre, apres les auantages que la naiſſance vous a donnez.

Voſtre famille n'eſt pas ſeulement vne des plus illuſtres de ſa Prouince, elle peut tenir rang entre les plus conſiderables du Royaume, & ſi elle eſt ſortie des anciens Comtes de Mâcon, comme d'aſſez fortes coniectures le ſemblent authoriſer, elle égale ces grandes familles qui ſont iſſuës des Souueraines. Vous auez tous les iours deuant les yeux des monumens qui vous apprennent ſon ancienneté : quelques tombeaux que le temps a reſpectez, le Pont aux Cheuriers de Clugny, & les droits qu'à voſtre maiſon ſur le Peage de Mâcon depuis

plusieurs siecles en sont des preuues irreprochables.

Commençons le blason des armoiries par les vostres, elles sont *d'argent à trois cheurons de gueules à la filiere engreslée d'azur.* Cette filiere que i'ay vûe dans les plus anciens monumens est sans doute vne brisure de puisnez que le temps a fait passer pour vne piece fixe de vostre blason: remarquez aussi l'erreur de quelques écrinains, qui ont fait vne bordure entiere de cette filiere, & defiguré vostre écusson pour n'auoir pas esté assez exacts à le representer sur les figures antiques qui restent en tant de lieux.

Les supports de ces armoiries sont deux Anges, comme on les void sur la porte de l'Eglise de S. Mauris, & si la remarque de Moreau est vraye, que personne ne peut vsurper ces supports sans

conceſſion de nos Roys, qui leur font ſoutenir l'écu de leurs armes; ces deux figures ſont vne faueur de ces Princes, & vn témoignage des fideles ſeruices que vos Anceſtres leur ont rendus.

C'eſt encore vne de ces intelligences, qui fait le cimier de voſtre famille, & l'on y void vn Ange à demy-corps tenant vne eſpée nuë & leuée, comme pour la defenſe de l'écu que les deux autres ſoûtiennent auec cette deuiſe tirée du Pſeaume 90.

Angelis ſuis mandauit de te, qui eſt vne marque de la pieté de vos Peres, que leur vertu a fait nõmer par vn Eloge paſſé en Prouerbe. LES BONS SEIGNEVRS DE S. MAVRIS.

C'eſt cet écuſſon que vos Anceſtres vous ont laiſſé depuis l'vſage des armoiries ; Le rapport qu'il a auec voſtre nom eſt vne marque de ſon antiquité, & i'eſpe-

re vous apprendre vn iour que les blasons les plus anciens, & les plus glorieux se trouuent quasi tous de cette sorte. Enfin ces marques d'honneur, qui distinguent vostre famille de toutes les autres sont meslées à celles de treize maisons alliées à la vostre dans l'ordre que vous les voyez grauées, sur les montans de la porte de vostre Chasteau.

La 1. est celle de *Baugé*, qui portoit d'azur au lion d'hermines. *M. Guichenon les blasonne ainsi en son histoire de Bresse.*

La 2. de *Vienne*, qui porte de gueules à l'aigle esployé d'argent. Ie dis *esployé*, c'est à dire aux aisles estenduës, & non pas à deux testes comme veulent ceux qui n'entendent pas ce terme.

La 3. est de *Feurs*, dont les armes sont lozangées d'or & de sable : vous les auez souuent vûes

ſur vne porte de l'enclos du Chapitre de S. Vincent de Mâcon, & cette porte eſt la porte de Feurs, que le vulgaire appelle par corruption *la porte de Fer*, quoy qu'elle ne ſoit pas de ce metal.

Talaru tient le quatriéme rang, & porte party d'or & d'azur à la bordure de gueules brochant ſur le tout. Cette famille eſt l'vne des plus illuſtres du Lionnois, elle a donné quinze Comtes à l'Egliſe de Lyon, dont trois furent Archeueſques, deux deſquels furent faits Cardinaux durãt le Schiſme, & le dernier fut ſeulement élû eſtant mort auant ſa conſecration. Les employs que les autres Seigneurs de ce nom ont eu ſous nos Roys, & les alliances qu'ils ont faites rendent cette famille l'vne des plus conſiderables du Royaume.

La 5. eſt celle d'*Albon*, qui n'eſt

pas d'vn moindre éclat, elle porte de sable à la croix d'or : elle a donné plusieurs Comtes, & vn Archeuesque à l'Eglise de Lyon.

La 6. est *Grolée*, famille originaire de Bresse, diuisée en plusieurs branches, & estenduë dans le Dauphiné: elle porte party, tranché, taillé coupé d'or & de sable.

La 7. est *Bletcrans*, qui porte de gueules au pin d'or.

La 8. est *Mincé*, qui porte d'argent au lion d'azur accollé & enchaisné d'or.

La 9. est *Lugny*, qui porte d'azur à 3. quinte fueilles d'or, accompagnées de sept billettes de mesme 3. en chef, vne en cœur, 2. en flancs & vne en pointe.

La 10. est *Tarlet*, qui porte d'azur à vn faucon d'or, grilleté d'argent, empietant vne perdrix d'or, becquée & onglée de gueules.

La 11. est *Nagu* famille fort illu-

ſtre, qui a donné pluſieurs Comtes à l'Egliſe de Lyon, & des Lieutenans de Roy à la Bourgogne : ſes armes ſont d'azur à trois lozanges d'argent que quelques-vns ont pris pour des fuſées.

La 12. eſt *Seyturier*, dont le blaſon eſt d'azur à deux faux d'argent emmanchées d'or, addoſſées & paſſées en ſautoir, non pas affrontées comme quelques-vns les repreſentent.

I'ay ajoûté à tous ces écuſſons celuy de voſtre illuſtre mere de la famille de Damas, diuiſée en diuerſes Branches, qui ſont toutes conſiderables par leurs alliances, par leurs eharges & par leurs employs. Elle eſt de la branche de Damas du Breul eſtant ſœur de M. le Marquis du Breul, que ſon merite & ſes belles actions ont fait choiſir par Mademoiſelle pour le gouuernement de Dombes. Les

Seigneurs de Marcilly, de Tianges, de Digoine de la Clayette, de Verpré, de Moncoy & plusieurs autres sont de cette famille qui porte d'or à la croix ancrée de gueules.

Voilà les armes de toutes les maisons qui se sont alliées à vos ayeux de Pere en fils, depuis l'an mille cent septante, & voicy la suite de ces alliances dans l'ordre genealogique, comme Papyrius Masso l'a dressé en vn Eloge de vostre famille, fait sur les tiltres produits en Parlement & Conseil du Roy, au procés d'entre M. de Mandelot Gouuerneur de Lyon, & vôtre Ayeul touchant le Peage de Mâcon, verifiez depuis par M. de Langes Lieutenant general en la Senechaussée de Lyon, Commissaire au fait des Peages, & M. de Sanzelles au fait des tailles en la Generalité de Lyon l'an 1598. le

n'ajouteray rien à cette genealogie que les trois degrez qui ont ſuiuy depuis.

Iſluſtre & puiſſant Seigneur Meſſire IEAN DE CHEVRIERS Cheualier, eſpouſa l'an 1170. Marie de Baugé ſœur de Bernard, & fille de Renaut Comtes de Baugé, Princes de Breſſe. Ils eurent trois fils Guy qui ſuit, Henry Gouuerneur de Languedoc auec ſon frere Guy, au nom de M. Alphonſe de France Comte de Poitou, & Raoul Cardinal Eueſque d'Albane & d'Eureux, dont le P. Clement, Friſon, Aubery, & nouuellement l'Illuſtriſſime Eueſque d'Autun ont fait l'Eloge, & l'ont reconnu de voſtre famille ſur diuers titres authentiques conſerrez dans les Archiues de voſtre maiſon: ceſt ce Prince de l'Egliſe qui couronna Charles I. Roy de Sicile, & vous voyez encore tous les iours dans

voſtre maiſon la peinture de cette ceremonie, que feu M. de Salagny voſtre grand Oncle apporta de Rome, dont ie vous donne icy l'extrait.

GVI DE CHEVRIERS Seigneur de Senouzan, S. Mauris, le Parc, Vernus, & la Baſtie fut chef de l'armée de Iean Comte de Mâcon l'an 1231. & reçeut l'année ſuiuante de ce Prince le Trezain du Peage de Mâcon en reconnoiſſance de ſes ſeruices. L'an 1248. Il fut Gouuerneur du Languedoc auec Henry ſon frere. Il eſpouſa Arimberge de Vienne Dame de Vinzelles, dont il eut quatre fils. Pierre, qui continua, Guy ſieur du Parc. Iean, qui ſe fit Cordelier, & Geofroy ſieur de Vernus qui fit branche, & eut Guy Lieutenant du Roy à Lyon 1313.

PIERRE DE CHEVRIERS, qui viuoit en l'an 1270. fut fait Comte

de Bergedine au deuxiéme voyage d'Afrique auec S. Louys,& Raoul ſon oncle Cardinal Legat. Il eſpouſa Bernarde de Feurs de la famille des Comtes de Foreſt, & en eut Barthelemy qui ſuit, & Humbert.

BARTHELEMY DE CHEVRIERS Comte de Bergedine apres ſon Pere, fut Echanſon du Roy Philippe le Bel, & de ſes trois fils Roys de France : premier Gardien ou Gouuerneur de Lyon pour le Roy. *I'ay entre les mains vn ancien extrait des regiſtres de l'hoſtel de ville de Lyon, qui m'a eſté donné par M.de Chaponay Seigneur de l'Iſle de Mean, où ie trouue entre les Gardiens de Lyon.* Barthelemy Cheury Echanſon du Roy 1308. & vn Henry Cheury 1379. vn Clery Cheury 1381. & Henry Cheury, encore 1386.& 1390. La dialecte Lionnoiſe chanche *ier* en *y*, *panier*

pany, Cheurier Cheury Henry Cheurier 1392. auec Iean Cheurier. Pierre Cheurier 1399. Iean Cheurier 1400. André Cheurier 1403. Iean Cheurier 1408. André Cheurier 1412. & 1414. Iean Cheurier 1416. André Cheurier 1419. Andrieu Cheurier 1448. André Cheuriers 1452. ce qui me persuade que voſtre famille auoit fait brãche dans Lyon où ils ont exercé ces charges auec les *Varey, Chapponnay, Rochefort, Buatier, Baronnat, Paterin, le Viſte, de la Fay, Villeneuue, Pompierre, de S. Triuier,* qui eſtoient les plus illuſtres familles du Pays. Ce Barthelemy de Cheuriers eſpouſa Ieanne de Talaru ſœur de Iean Cardinal Archeueſque de Lyon ; dont il eut Humbert qui continua la poſterité, Matthieu Prieur de la Noble Egliſe de S. Pierre de Mâcon, Pierre & deux filles.

HVMBERT DE CHEVRIERS, fut Cheualier du Baudrier qu'il reçeut du Roy Philippes VI. pour auoir soutenu le siege de Tournay contre le Roy d'Angleterre 1340. Il eut pour femme Sibille d'Albō, fille de Tibaud d'Albon Cheualier Seigneur de Baignols & Chastillon, renommé dans les guerres d'Italie sous Charles Comte de Valois. Il en eut Henry qui suit, André, & quatre filles.

HENRY DE CHEVRIERS Cheualier de l'Estoile & prisonnier en Angleterre auec le Roy Iean 1358. apres auoir esté blessé en la bataille de Poitiers. Il auoit espousé Cecile de Grolée sœur d'Humbert Seneschal de Lyon; dont il eut André qui suiura, Henry, Pierre, Iean & trois filles.

ANDRE' DE CHEVRIERS Cheualier Lieutenant de I. de Vienne Admiral de France au voyage

d'Escosse, & du Mareschal de Boucicaud au voyage d'Italie, se trouua en la bataille gagnée sur les Flamans par Charles VI. Il eut de Ieanne de Bleterens sa femme; Louys qui suiura, Iaques, André, Claude, & trois filles.

LOVYS DE CHEVRIERS libre Seigneur de S. Mauris, Capitaine des Nobles du Masconnois au voyage contre les Gantois sous Philippe le Bon Duc de Bourgogne, en presence duquel il vainquit vn des ennemis en champ clos. Il eut de Claude de Mincé sa femme Philippe, Philibert & vne fille.

PHILIPPE DE CHEVRIERS Cheualier Seigneur de S. Mauris, &c. Gouuerneur de Nouare en Lombardie sous Louis XII. Il se rendit recommandable sous ce Prince, & sous Charles VIII. son predecesseur dans les guerres d'I-

talie ; ayant espousé Philiberte de Lugny, il en eut vne fille & Philibert qui suit : ceſt ce Philippe, qui fit bastir l'Eglise de S. Mauris où il est enseuely.

PHILIBERT DE CHEVRIERS, Cheualier de l'ordre du Roy Seigneur de S. Mauris la Saugerée de Bussy & de Talant, Capitaine de 50. lances à la bataille de Cerisoles, il seruit glorieusement François I. & Henry II. sous la conduite de Boniuet & de Briõ. Il eut de Claudine de Tarlet sa femme Gabriel qui continuë la posterité, Leonard, quatre filles ; François sieur de Taney, qui est celuy dont Papyrius Masso a fait l'Eloge. Claude sieur de Marmont, & Philibert sieur de la Saugerée, dont la branche dure encore en Gaspar de Cheuriers sieur de la Saugerée, qui a pris femme en la maison de Tenay S. Cristofle, & François

de Cheuriers ſon frere Chanoine du noble Chapitre de S. Pierre de Mâcon, où vous ſçauez que l'on fait les meſmes preuues de Nobleſſe qu'en l'Egliſe de Lyon.

GABRIEL DE CHEVRIERS, Cheualier Capitaine de cinquante chèuaux legers au ſiege de la Rochelle ſous Charles IX. qui eſpouſa Françoiſe de Nagu, fille de Iean de Nagu Cheualier des ordres du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouuerneur du Mâconnois; dont il eut Laurent voſtre Ayeul, François Cheualier de l'ordre de ſaint Michel, ſieur de Salagny, & Iuge general des armes & blaſons de France, Charles, Philibert & vne fille.

LAVRENT DE CHEVRIERS, Cheualier libre Seigneur de ſaint Mauris, ſieur du Til, Salagny, les Chezaux, volontaire ſous le

Roy Henry IV. eut pour femme Claudine de Seyturier, voſtre ayeule fille de Iean de Seyturier Baron de Cornos & de Mondidier, Conſeiller d'Eſtat, premier Eſcuyer & Chambellan du Duc de Sauoye, Commiſſaire general des guerres deça les Monts, & Gouuerneur de la Citadelle de Bourg, & de *Marguerite d'Achey*, ſortie d'vne ancienne famille du Comté de Bourgogne; de ce Mariage ſont ſortis Honoré de Cheuriers voſtre Illuſtre Pere, Leonard Chanoine de S. Pierre de Mâcon; où ſa pieté exemplaire & ſon merite le rendent conſiderable, Eleonor mariée à Claude du Bec Seigneur de la Mote ſaint Vincent, & de la Cour, Eleonor de Cheuriers Prieure & Dame de Neuuille; Françoiſe Religieuſe à ſainte Vrſule de Mâcon, qui à cauſe de ſa rare Vertu fut em-

BIBLIOTECA ROMA VITTORIO EMANUELE

ployée à l'eſtabliſſement d'vn Monaſtere de ſon ordre à Charlieu où elle ſe fit victime de Charité mourant au ſeruice des malades atteintes de fiéure peſtilentielle, qu'elle contracta en ce ſeruice charitable. Françoiſe Religieuſe au Royal Monaſtere de l'Anchare à Châlon. François, Cheualier de Malthe, qui apres auoir fait toutes ſes carauanes, ſeruit dans l'armée de France où il ſe fit volontaire, tandis que voſtre genereux Pere eſtoit Capitaine au regiment d'Halincourt. Marie Religieuſe de la Viſitation ſainte Marie au Monaſtere de l'Antiquaille à Lyon. Anne Religieuſe de ſainte Vrſule à Mâcon, & Philibert Lieutenant au Regiment de Normandie, tué dans vn combat au regret de tous ceux qui connoiſſoient ſa valeur.

HONORE' DE CHEVRIERS,

Cheualier de l'ordre de S. Michel, libre Seigneur de saint Mauris, Vicomte du Til, Seigneur de Salagny, les Chezeaux, la Cour, Esmeringues, & du Peage de Mâcon ; Espousa le 22. Iuillet 1640. Claude Damas du Breul vostre vertueuse mere, sortie d'vne maison qui tient rang entre les plus illustres du Royaume. C'est de cet heureux mariage que vous estes sortis apres François Ioseph mort dans le berceau. Marie Anne Dame de Neufuille, sous les soins de sa Vertueuse Tante auec Antoinette sa sœur, qui suiuit vostre naissance. Alexandre vostre frere destiné à la Religion de Malthe, Alexandre II. François, Marie, & Eleonor sont encore ieunes.

Voila qu'elle est vostre famille, dont vous faites le quatorziéme degré. Les deux arbres de ses

alliances ſont dreſſez dans l'Egliſe Parroiſſiale de voſtre Seigneurie de S. Mauris, où ie vous les expliquay l'Automne paſſée. Ainſi il ne me reſte plus qu'à vous donner l'abbregé que vous auez deſiré; mais puiſque cette piece que ie deſtinois à voſtre eſtude particuliere deuient publique; ſouffrez que i'inſtruiſe le public de mes ſentimens ſur ce ſuiet, apres que ie vous auray aſſeuré que ie ſuis.

MESSIEVRS,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur,

C. F. MENESTRIER de la Compagnie de IESVS.

Fautes ſuruenuës en l'Impreſſion de l'Art du Blaſon iuſtifié.

PAge 13. Creta ſunt *liſez* creata ſunt.
pag. 14. Dom Guixot, *liſ.* dom Quixote
Pag. 16. que i'ay receu, *liſ.* receuës. p. 20. verſée, 21. auoit donnée.

22. armoires, *liſ.* armoiries.

28. *Superperliceum*, lis. *ſuperpelliceum.* veſtu *liſ.* veſtus.

54. *effacez*, & celle de Bendorph.

56. Bendorph de gueules à 2. lions, *l.* au lion.

58. azulos, *liſ.* azules.

62. Les lions de Bendorph ſont marquez, *liſ.* le lion de Bendorph eſt marqué d'argent dans l'Armorial Allemand, *ajoutez* que c'eſt en la p. 163. & que le champ y eſt marqué *Blouv*, c'eſt à dire d'azur, non pas de gueules comme veut le Preuoſt.

149. paupliers, *l.* peupliers. 150. *fer*, l. *fert*.

164. Ie rapporteray, *l.* ie rapporterois.

168. Le pairle des armes d'Iſſoudun eſt d'argent.

191. & 195. au lieu de Moulon, & Milon, *liſez* Meuïllon. 261. ait eſt, *l.* dit eſt.

263. oſta le pouuois, *l.* le pouuoir.

309. cette guirlande qui le crancelin, *l.* qui fait le crancelin. 324. *quo ad*, l. *quod ad*.

326. *ligne* 14. dignité, l. *domaine*.

341. ceſt à dire, *l.* c'eſt dire ont fera. *l.* on fera.

Les nombres 340. & 341. ont eſté changez par megarde: en 350. & 351. 345. ſeruit ſa republique, *l.* la republique.

Fautes à corriger en l'Abbregé des Principes Heraldiques.

EN l'Epistre, aux armes de Talaru, lisez, *Cottice de gueules*, pour *Bordure*, ibid. *Francois de Cheuriers son frere Chanoine*, lis. *Gabriel*. Ibid. *Eleonor, Prieure & Dame de Neuuille*, lisez *Antoinette*. Ibid. *au Regiment de Normandie*, lis. *de Champagne*. Pag. 8. ne me laiserois pas, *lisez* ne me laisseroit pas. P 29. les figures du tranché & du taillé ont esté confonduës. On a fait le méme pour celles de party de 2. coupé d'vn, party d'vn, coupé de 2. p. 31. p. 39. flãgué, *l.* flanqué. p. 46. arois Roses, *lis.* trois Roses. Ibid. il y en d'autres, *lis.* il y en a d'autres. Pag. 57. on commence par celles, *lis.* par elles. P. 64. Lesguidieres. *lis.* Lesdiguieres. Ibid. aux armes du Duc d'Vsez, lig. 19. apres quartiers, *ajoutez* ecartelé. Pag. 65. lig. 8. à la guiure. Pag. 72. des bandé, *lis.* du bandé. Pag. 74. Guiffeay, *lis.* Guiffrey. Pag. 83. Aglié S. Martin d'azur à neuf lozanges accollées, 3. 3. 3. d'or. Ibid. crimiere, *lis.* criniere. Pag. 85. *Liuron*, de gueules à vne bande d'argent accostée de 2. cottices de mesme. Ibid. Faucigny, *lis.* Faucigny.

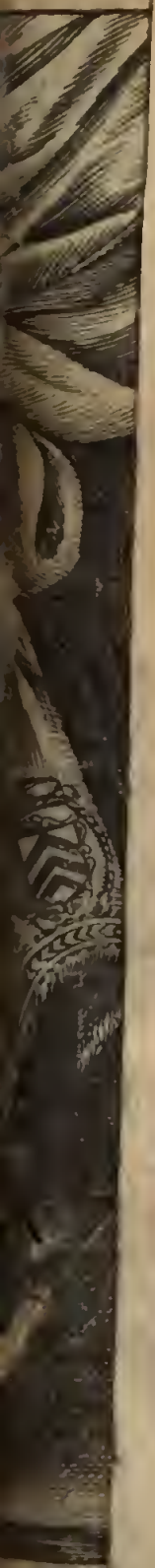

BIBLIOTECA NAZ.
VITTORIO EM.

ABBREGE'
METHODIQVE
DES ARMOIRIES.

LE ſuccez qu'à eu mon premier coup d'eſſay, & les inſtances que l'on me fait de donner au plutot le grand ouurage, que i'ay promis m'obligent à dreſſer vne methode entiere & facile du blaſon, puis que les occupations neceſſaires qui m'attachent à vne autre eſtude ne ſouffrent pas que ie m'acquite ſi-toſt de ma promeſſe, & que le grand nombre de memoires que l'on me communique ne peut eſtre rangé ny digeré en peu de mois. Ie ſatisferay du moins en partie à l'auidité de ceux, qui voudroient que ma plume fut auſſi prompte que leurs ſouhaits, & mon

eſtude auſſi degagée que leur curioſité. Ils trouueront en cet abbregé tout ce qu'on peut deſirer pour les principes des armoiries, qu'ils verront plus eſtendus dans quelques mois au premier volume de mon grand deſſein, qui eſt ſous la preſſe. I'y retiendray la maniere que i'ay ſuiuie dans mon veritable art du blaſon, puis qu'elle a eu le bon heur d'aggreer à ceux que l'Europe conſulte, comme les oracles de ces belles connoiſſances.

Neantmoins quelque ſuccez qu'ayt eu cette premiere piece, ie ne fais point de difficulté de la deſauoüer, & ie ne la conſidere que comme vn ouurage abandonné, où s'il m'eſt permis de parler en peintre en vn art qui n'eſt que peinture; Ie diray que ie ne l'ay donnée que comme vne esbauche d'vne piece que i'eſpere rendre plus iuſte. Ainſi quelque forte que ſoit la iuſtification qne i'ay

opposée à la Satire de l'ancien Preuost, Ie suis plus clair-voyant que luy, & ie reconnois dans ce premier ouurage des fautes qu'il n'a pas decouuertes. Sa mauuaise humeur n'a pas esté si perçante que mes reflexions, & ie suis en estat de corriger ce que sa bile a espargné.

Apres cet adueu sincere, ie dois rendre des témoignages publics de reconnoissance à ceux qui m'ont fait part de leurs lumieres.

Monseigneur l'Illustrissime Eueſque de Saluces, qui n'est pas moins versé dans la science du blason, que dans les connoissances les plus hautes, m'a éclairci des doutes que i'aucis sur la pratique des blasons d'Italie par de tres obligeantes lettres.

Monsieur le Comte de la Sale de la maison des Baillons, m'a communiqué le Priorište de Florence manuscript.

Monsieur le President de Boissieu,

qui eſt depuis long-temps l'oracle que conſultent tous les curieux m'a donné de belles ouuertures, tant par ſes lettres qu'en ſa conuerſation, & par la communication de pluſieurs anciens titres.

Monſieur de Sautereau Conſeiller au Parlement de Grenoble m'a communiqué vn rare manuſcript.

Monſieur de Poinat Conſeiller au meſme Parlement, m'a communiqué le manuſcript Eſpagnol de Salazar.

Monſieur le Vicomte de S. Mauris, m'a communiqué diuerſes pieces.

Meſſieurs de S. Mauris & de la Saugerêe Chanoines en l'Egliſe de S. Pierre de Mâcon m'ont communiqué le liure des preuues de tous les Chanoines de cet illuſtre Chapitre.

Monſieur de Chaponnay Seigneur de l'Iſle de Mean m'a communiqué diuers iugemens qu'il a rendus en faueur de la Nobleſſe du Lionnois, & du Bourbonnois lors qu'il y eſtoit

Intendant, l'Armorial manuscript de M. de Montchal, & diuers titres.

Monsieur Speiner Gentilhomme Allemand, m'a enuoyé plusieurs memoires curieux de son Pays.

Monsieur de Roqueueyre Gentilhomme Prouençal, m'a communiqué plusieurs memoires des familles de Prouence.

Monsieur Virey Conseiller du Roy & grand Archidiacre en l'Eglise de Chalon, m'a communiqué la Genealogie manuscripte de la maison de Nucheze dressée par l'vn des Messieurs de sainte Marthe, & vn autre manuscript Italien des Papes & des Cardinaux enseuelis dans les Eglises de Rome auec leurs armes & leurs Epitaphes.

Monsieur de Liergues Lieutenant Criminel en la Senechaussée & Siege Presidial de Lyon, m'a donné des sceaux fort curieux, & m'a communi-

qué quantité de monnoyes antiques de diuers Princes.

M. d'Antignate Seigneur de Courbon en Champagne, m'a communiquê des memoires des familles de ſa Prouince.

M. le Cheualier de Guichenon eſt celuy qui contribuë le plus à mon deſſein par la communication de quantité de manuſcripts, & de liures curieux dont ſon cabinet eſt enrichy, par les ouuertures qu'il m'a données aupres de pluſieurs perſonnes ſçauantes & celebres par leurs ouurages. Principalemẽt de M. du Cheſne, & de Meſſieurs de ſainte Marthe qui ſoutiennent la reputation de leurs incomparables Peres, de M. Chifflet, & de M. l'Abbé de Balerne ſon fils tous deux verſez en la connoiſſance de l'hiſtoire, des genealogies, & du blaſon. De M. du Bouchet dont les écrits font aſſez connoiſtre le merite,

& de M. d'Audeul Hiſtorien du Comté de Bourgogne, dont ie conſulteray les ſentimens pour l'entrepriſe que i'ay faite.

M. de Veyſſiere Aduocat au Parlement de Languedoc, m'a enuoyé vn cayer de reflexions ſur mon veritable art auec ce compliment obligeant addreſſé au R. P. Prieur des Celeſtins.

Le ſçauant M. d'Auteſerre que l'amitié dont il m'honore me permet de nommer, pendant le ſeiour qu'il a eſté obligé de faire en cette ville ces derniers quinze iours paſſez, y a lû quelques liures, & celuy-cy particulierement auec vne ſatisfaction merueilleuſe. Il en a loüé extremement & la doctrine, & la pureté du ſtyle, & m'a auoüé plus d'vne fois que cette lecture auoit beaucoup addouci les inquietudes que luy donnoient les affaires, qui le retenoient en ce Pays. Quand ie ne verrois pas

dans cet ouurage toutes les choſes, qui le rendent excellent ; l'authorité de ce grand homme, ne me laiſſerois pas dans la liberté de n'auoir pas pour ſon Autheur toute l'eſtime, & toute la veneration que i'auray toûjours pour les perſonnes de grande ſuffiſance & de grand merite. Auſſi fais je vne proteſtation tres ſincere que i'ay pour cet Autheur des ſentimens d'vn tres veritable reſpect, & que ſi dans ces petites obſeruations, il ſemble que i'aye pris les ARMES contre luy, ce n'a eſté qu'apres l'aſſeurance qu'on m'a donnée qu'il aggréeroit. *En effet ie ſuis en eſtat de témoigner mes reconnoiſſances à tous ceux qui me feront la meſme grace.*

M. Chorier Aduocat au Parlement de Dauphiné, qui met ſous la preſſe l'hiſtoire de ſa Prouince, outre la communication qu'il m'a faite de

cette hiſtoire auant qu'on commençàſt de l'imprimer, m'a fait voir quantité de titres & de memoires, & par vne generoſité tout à fait deſintereſſée m'a offert par auance les armes de toutes les familles de Dauphiné, quoy qu'elles doiuent faire vne partie de ſon ouurage.

Le Venerable Pere Dom Buat Coadiuteur de la Chartreuſe de Meyria, m'a communiqué diuerſes choſes qui ſont le principal ornement de mon Art du blaſon iuſtifié.

Le R. P. Louis de Dijon Religieux du Tiers-ordre S. François, m'a communiqué vne methode aiſée, & facile du blaſon, & quoy que i'euſſe conuenu auec luy dans la meſme penſée, & que i'en euſſe deſ-ja dreſſé quelques tables pour mes amis, ie ne laz en ay pas moins d'obligation.

Le R. P. Dom Gabriel Gautier Prieur du Conuent des Celeſtins de cette ville, m'a procuré diuers memoires.

Le R. P. Bernardin Bauguil Procureur à Rome pour nos cinq Prouinnces de France, m'a enuoyé diuers memoires d'Italie, de Flandres, & de Pologne.

Le R. P. Ioseph Morete Hiſtorien de Nauarre, m'a enuoyé de beaux titres pour les preuues des armoiries de Nauarre.

Le feu R. P. de S. Aubin, qui a écrit l'hiſtoire de Lyon m'auoit fait communiquer le liure des preuues de Meſſieurs les Comtes de S. Iean.

Le R. P. Mathieu Compain de noſtre meſme compagnie, m'a communiquê quantité de remarques qu'il a faites depuis longues années, des monnoyes, & des medaillons fort curieux, diuerſes genealogies, & des memoires de pluſieurs familles.

Le R. P. Pierre Gras de la meſme compagnie, m'a communiqué le deſſein qu'il auoit eu autrefois pour l'éclairciſſemẽt de la ſciẽce Heraldique.

Le R. P. Bertet, qui poſſede la connoiſſance de toutes les langues ſçauantes, les plus belles recherches de l'hiſtoire, & les ſciences les plus eminentes, m'a enuoyé diuers memoires, & ſes lettres m'ont valû des bibliotheques entieres.

Le P. Alexandre Maſcranny, m'a enuoyé diuers memoires pour le Beaujolois, le Foreſt, le Bourbonnois, l'Auuergne, & la Prouence.

M. le Tendre Aduocat au Parlement de Paris demeurant à Bourges, m'a fait part de ſes lumieres.

M. Gratier, m'a fait voir de rares velins, & des liures curieux qui ſont en ſon pouuoir.

M. Octauio Mey, m'a communiqué des manuſcripts, & des liures curieux du blaſon.

M. Bourgeat, m'a apporté quantité de beaux memoires de Madrid.

M. Cornelio Langermann Citoyen de Hambourg, m'a donné de belles couuertures pour l'Allemagne.

M. Perron m'a enuoyé de Paris des memoires pour les familles d'Illiers, de Grauille, d'Entragues, &c.

M. Garsin Chanoine Regulier en la Preuosté d'Oulx, m'a enuoyé des memoires pour les familles des Alpes.

Enfin M. l'Abbé le Laboureur illustre par les memoires de Castelnau, la vie du Mareschal de Guebriant, les tombeaux des Personnes illustres, le voyage de la Reyne de Pologne, & d'autres ouurages. M. d'Hozier digne fils d'vn incomparable Pere, dont la memoire est pretieuse dans l'esprit de tous les curieux. M. de Brianuille & quantité d'autres personnes celebres m'ont fait offre de leurs secours, & i'espere auec de si fortes aydes venir à bout de mon entreprise, à laquelle les oppositions du Preuost pourront aussi contribuer.

I'ay aussi receu grand nombre de memoires des familles, par ceux qui

en portent les noms & les armes, & i'en ay desia fait grauer par auance quelques-vnes, en attendant qu'elles ayent toutes place en la premiere partie de mon ouurage.

Ie me vois icy obligé de respondre à la plainte iniuste du Preuost, & de quelques autres personnes, qui trouuent mauuais que i'aye inseré en mon ouurage des familles qui ne sont pas des plus anciennes en Noblesse, surquoy i'ay déja répondu en mes additions, que m'ayant esté libre de donner des figures de fantaisie pour expliquer les termes de l'art, comme Bara, Loutan Geliot, & le sieur Faure des Charmettes ont fait. On ne doit pas trouuer estrange que i'aye fait grace à des maisons, que ie ne pouuois placer dans les autres parties de mon ouurage.

I'ajoûte à cela qu'il me semble qu'il y a de l'iniustice à refuser cet honneur à des Personnes à qui nos

Rois ont accordé les autres Priuileges de Nobleſſe, & permis expreſſément de porter des armoiries, & de les faire peindre & repreſenter ou bon leur ſemblera, comme il eſt porté par la formule des lettres d'Ennobliſſement. Ie vois meſme que ces Ecriuains ſcrupuleux, qui craindroient d'auoir nommé dans leurs liures vn Gentilhomme s'il n'auoit au moins quatre ou cinq races, y mettent des Bourgeois de Nuremberg, des Marchands de Vormes & d'Ausbourg, & des Hoſtelliers Suiſſes, qui portent pour armoiries les figures de leurs enſeignes. Ie vois dans les plus celebres liures de blaſon les armes de pluſieurs familles Italiennes, dont les Anceſtres ſont qualifiez dans le Prioriſte de Florence, Corregiaio, Spetiale, Calzolaio. Mariſchalco, Fornaio, Legniaiuolo, Tintore, Beccaio, Vinattiere, Merciaio, Albergatore, Funaiuolo, Ritagliatore, &c. *Pourquoy*

ſerons nous plus ſeueres pour des familles qui ſont l'honneur de la robe, & du Royaume, ſont-elles de pire condition pour eſtre Françoiſes, & pour eſtre plus connuës, que des Marchands eſtrangers.

Ie fais profeſſion de rendre à tous ceux qui iouïſſent des droits de Nobleſſe vn honneur qui leur eſt dû, & comme ie ne puis voir ſans indignation les flateries dont on deguiſe l'origine de pluſieurs familles, que l'on veut faire paſſer pour auſſi anciennes que le monde; ie crois qu'il y a de l'iniuſtice à oſter aux Gentilshommes vn auantage que leur donnent les Souuerains. Ainſi quand ie trouueray parmy nous des exemples dont i'auray beſoin pour l'explication des choſes que ie traite, ie les preferay aux eſtrangers, pour témoigner que ie n'ay pas moins d'inclination pour l'honneur de ma patrie qu'en ont les Anglois, les Eſpagnols, les

Allemands & les Italiens pour la leur, & qui prennent rarement des blaſons chez les eſtrangers, excepté le P. Petra-ſancta, qui eſcriuant en Latin a eſcrit pour toute l'Europe. Ie declare auſſi que ce n'eſt pas mon deſſein de faire des Eloges des familles, afin d'éuiter le plus dangereux Ecueil du blaſon; ainſi ie ne parleray point de leur antiquité, & ie ne feray aucune comparaiſon des vnes auec les autres. Ie donneray ſeulement la cauſe hiſtorique ou fabuleuſe de leurs armes ſur la foy des Autheurs qui m'ont precedé, & des memoires qu'on me communiquera ſans m'en faire garand i'y mettray toutes les preuues qu'on me donnera, & ie diray quelquefois par occaſion les charges que ces familles ont poſſedées; mais ie ne feray ny Conneſtables, ny Admiraux, ny Cheualiers, ny Generaux d'armées de ma façon.

C'eſt icy ſeulement la montre de la ſeconde edition de mon premier ouurage, ou pour mieux dire de la ſeconde partie du deſſein que i'ay entrepris, qui eſt la premiere dans mon proiet. Ie donne les principes de l'art Heraldique en abbregé ſans embarras de preuues & d'authoritez, que ie donneray ailleurs pour l'eſtabliſſement de chaque choſe.

I'ajoûte à cette methode les figures, qui ont paru dans mon veritable art du blaſon, & ie les explique toutes pour les rendre plus intelligibles à ceux qui ont peine de les ajuſter aux regles, & à la pratique des armoiries ſans ce ſecours, qui n'eſt neceſſaire qu'à ceux qui commencent ſeulement à apprendre le blaſon, & qui n'ont encore qu'vne legere connoiſſance de ſes principes.

Toute cette Methode conſiſte en l'explication de l'origine des armoiries, de leur definition, & diuiſion,

& de toutes les parties qui les compoſent, que i'examine par ordre, & que ie fais ſuiure des Loix Heraldiques vniuerſellement receües.

Ce ſont les ſeules choſes dont ie me veux faire garand, & apres le deſaueu que i'ay fait de mon premier ouurage, ie ne veux plus reſpondre que de celuy-cy.

ORIGINE
DV BLASON.

LE blaſon n'a commencé qu'à l'occaſion des expeditions militaires de nos François, & les veritables armoiries n'ont eſté vniuerſellement hereditaires que ſous nos Rois de la troiſiéme lignée. Les Loix Heraldiques ont commencé en méme temps,& Philippe Auguſte eſt celuy à qui le plus ancien MS. de blaſon, que nous ayons fut dedié.

Auant ce temps les armoiries eſtoient ſeulement armes de fiefs, comme ſont toutes celles des Souuerains, & comme eſtoient celles des Seigneurs bannerets, qui les portoient differentes ſelon les differentes bannieres des terres dont ils auoient le commandement, quand ils leuoient des troupes pour le ſeruice du Prince : cette ſorte d'armoiries ſemble auoir commencé ſous Charlemagne.

Les figures des anciens boucliers, & des enſeignes militaires des Grecs

& des Romains estoient de simples deuises, qui n'ont iamais serui de marque de Noblesse parmy eux, comme sont les nostres. On peut neantmoins dire qu'elles ont serui de modelle à nos blasons, comme les Hieroglyphes des Egyptiens ont esté les premiers modeles des deuises, que les Italiens nomment *impreſe*, dont les premieres regles ont esté données par Paul Ioue.

DEFINITION.

LEs Armoiries, *sont des marques d'honneur d'emaux & de figures determinés, authorisées par le Prince pour la distinction des familles, ou des communautez.*

1. Elles sont *marques d'honneur*, c'est ce qui les distingue des marques des Ouuriers & des Marchands, & des armoiries des Bourgeois de quelques villes, à qui les Souuerains permettent quelquefois d'en porter, comme a remarqué l'Oiseau : car ces armoiries sont bien des marques de distinction, mais elles ne sont pas des marques d'honneur.

2. Ce terme eſt generique, & conuient à tous les ornemens des dignitez que les Latins nomment *inſignia* : auſſi tient-il lieu de genre, & de terme commun en cette definition.

3. Elles ſont d'*Emaux & de figures determinées*, ce qui les diſtingue des ſimboles, des deuiſes, des emblemes, & de toutes les autres peintures ſçauantes, dont les couleurs ſont vagues, & arbitraires.

4. Ie leur donne Emaux & figures, ce qui conuient meſme aux blaſons de purs Emaux, à qui l'eſcu ſert de figure, la ſeule couleur n'eſtant pas armoirie ; autrement les habits & les liurées eſtant des meſmes couleurs ſe trouueroient des blaſons. Ainſi quand les *Rubei* de Florence verroient vn Ecuſſon de gueules auec ſes ornemens ils pourroient dire que ce ſont leurs armoiries : mais ils n'en pourroient pas autant dire des bonnets des Cardinaux, & des Robes de Ceremonie des Preſidens & des Conſeillers de nos Parlemens. Ceſt auſſi la cauſe pour laquelle les anciens manuſcripts, diſent *porte d'or plein : de gueules plein, &c.* comme qui diroit porte

l'eſcu plein d'or, plein de gueules, &c. aux blaſons de partition les traits tiennent lieu de figures, comme l'eſcu le fait à ceux de ſimples Emaux, ſelon ce principe de Geometrie, que *la figure eſt ce qui eſt fermé de tous coſtez, & compris dans ſes extremitez.* Figura eſt quæ ſub vno vel pluribus terminis continetur. *Euclid. Element. l.* 1. Ainſi le cercle eſt vne figure enfermée dans l'enceinte d'vne ſeule ligne qu'on nomme circonference. O Le Triangle ▽ qui faiſoit l'ancien eſcu, Le Rectangle, ▭ qui fait la banniére, & le Rhombe, ◇ qui fait le Lozange, ſont vrayes figures Geometriques, cóme auſſi l'Ouale. ⬭ Tellemẽt qu'il n'eſt aucun blaſon ſans figure, n'en eſtant aucun qui ne ſoit ou dans vn eſcu, ou dans vne banniere, ou en lozange, ou en ouale.

5. Ces marques d'honneur ne ſont marques de nobleſſe qu'autant que le Prince les authoriſe; car s'il arriuoit qu'vne famille quelque ancienne qu'elle ſoit fit roture, elle décheoiroit des droits de Nobleſſe, & quoy qu'elle pût retenir ſon ancien blaſon, il ne ſe-

roit plus marque d'honneur n'eſtant plus authoriſé, & il faudroit obtenir des lettres de rehabilitation pour le reſtablir en honneur.

6. Elles ſont la diſtinction des familles, que nous reconnoiſſons par leurs blaſons, & c'eſt auſſi la cauſe pour laquelle, il n'eſt pas permis de prendre les armoiries d'autruy dans vn meſme eſtat, quoy que l'on puiſſe auoir vn meſme nom.

7. I'ay ajoûté à mon ancienne definition, *ou des Communautez* pour y comprendre les ſocietez, & les Villes, & les Royaumes, qui ont des blaſons, & qui ſont ſelon les Iuriſconſultes de grandes familles dont le Prince eſt le chef.

8. I'ay retranché de la premiere definition, *données pour recompenſe de quelque ſeruice ſignalé*, parce que le mot de *marques d'honneur* ſemble dire la méme choſe, & que le Prince en pourroit donner de pur gré ſans aucun ſeruice rendu.

DIVISION.

LEs Armoiries se peuuent diuiser en leurs parties essentielles ; en leurs especes, & en leurs parties integrantes.

Leurs Parties Essentielles, sont les *Emaux* & les *figures*.

Leurs Especes sont 1. les armes de Domaine ou de fief. 2. Les Armes de Dignitez. 3. Les Armes de Communauté. 4. Les Armes de Concession. 5. les Armes de Patronnage. 6. les armes des Familles.

Les Armes de Domaine se soudiuisent 1. en armes de *Pretension*, si le domaine est en d'autres mains que celles du Seigneur legitime. 2. en armes de *Succession*, qui sont celles des familles esteintes, qui passent en d'autres familles auec les terres de ceux qui les portoient auparauant, qui en font par les clauses testamentaires des armes de fief d'armes de famille qu'elles estoient: comme sont les *Majorats* d'Espagne, qui multiplient les titres des familles par obligation, & non pas par vanité comme plusieurs s'imaginent. 3. en

vrayes

vrayes armes de *Domaine*, comme ſont celles de tous les Royaumes, Duchez, & Principautez Souueraines.

Les armoiries de dignité, ſont celles qui ſont de pures marques de la charge que l'on exerce; elles s'obtiennent auec ces meſmes charges : telles ſont les armes du Prefet de la ville de Rome, & des Electeurs qui portent outre les armes de leurs familles les marques de leurs fonctions.

Les armoiries des communautez ſont celles des Prouinces, Villes, Ordres, Societez, Academies, &c.

Celles de Conceſſion ſont données par le Souuerain, & priſes des pieces de leurs armes, en quoy elles ſont differentes, des autres armes qui doiuent eſtre données ou authoriſées par le Prince.

Celles de Patronnage ſont celles des Patrons, qu'on ajoûte aux ſiennes pour marque de reconnoiſſance ou de dependance.

Enfin les veritables armoiries dont ie traite particulierement ſont celles des familles, qui ſont les blaſons dont vne maiſon eſt diſtinguée de l'autre.

C'eſt à celles-cy proprement que conuient ma definition, qui n'eſt point pour celles des dignitez, de Patronnage, de Domaine, & de Conceſſion que ie definiray ailleurs.

Les Parties integrantes du blaſon ſont 1. l'Ecu, 2. les Emaux, 3. les Partitions, 4. les Figures, 5. les ſupports, 6. le Tymbre, 7. le Cimier, 8. la deuiſe, 9. le cry de guerre, 10. les briſures, 11. les marques des Dignitez, 12. les Bannieres, 13. les Ordres, 14. les autres accompagnemens de l'Eſcu.

L'ESCV.

L'Eſcu a eu de differentes formes ſelon la diuerſité des temps & des Pays. L'antique eſtoit couché auec le caſque aſſis ſur l'angle ſeneſtre. Sa figure la plus ordinaire eſtoit triangulaire, vn peu arrondie aux coſtez.

L'Eſcu en banniere des Seigneurs Bannerets eſtoit quarré.

Quelques-vns des anciens ont eſté échancrez à droit pour ſeruir d'areſt à la lance,

en haut pour eſtre facilement accollez, & aux

deux coſtez pour le repoſer ſur les bras Les Italiens ſe ſeruent plus ſouuent de l'Ouale, particulierement les Eccleſiaſtiques.

Les Eſpagnols le portent arrondi en bas.

Les Allemands le forment de differentes façons.

La Lozange ſert de ſol aux armoiries des filles.

Les Ecus partis ou accollez aux femmes mariées. 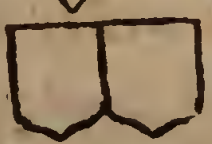

LES EMAVX.

LEs Emaux ſont les *Metaux*, & les *Couleurs.*

Les Metaux, ſon *or* & *argent*; ou iaune & blanc.

Les Couleurs ſont *Azur*, qui eſt bleu, *Gueules*, qui eſt rouge: *Sinople* qui eſt verd, & *Sable* qui eſt noir.

On adjoûte à ces couleurs la *Carnation*, pour les parties du corps humain.

Les couleurs naturelles, des Plantes

& des animaux, &c. Ainſi le pourpre ſert pour les raiſins, pour les meures, & pour quelques autres fruits.

Quelques nations ont ajoûté le tané, l'orengé, le gris, &c. Mais les exemples en ſont ſi rares qu'ils ne peuuent pas faire loy.

Outre ces Emaux, il y a deux pannes ou fourrures, qui ſont *hermines* & *vairs*, dont ie donne les figures en teſte des autres auec celles des hachures.

On repreſente les Emaux ſur les tailles douces, par le moyen des hachures.

L'*or* eſt pointillé.

L'*argent* eſt tout blanc.

L'*azur* eſt repreſenté par des traits horizontalement.

Le *gueules*, par des traits perpendiculaires.

Le *ſinople*, par des traits diagonaux de droit à gauche.

Ceux qui admettent le pourpre, le repreſentent par des traits diagonaux, de gauche à droit.

Enfin le *ſable* ſe marque tout noir, ou par des traits croiſez.

LES PARTITIONS.

LEs Partitiõs ſont des traits, qui partagent l'eſcu en pluſieurs parties. Quelques-vnes de ces partitions ſont ſimples, & ce ſont celles, qui le diuiſent en deux, trois ou quatre parties égales, & qui ſont le coupé, le party le tranché, le taillé, le tiercé & l'écartelé.

Le coupé ſe fait par vn trait horizontal, qui diuiſe l'eſcu en deux parties égales.

Le Party ſe fait par vne ligne perpendiculaire, qui partage l'eſcu en deux parties égales.

Le Tranché ſe fait par vn trait diagonal tiré de l'angle droit du haut de l'eſcu à l'angle gauche de la pointe.

Le Taillé luy eſt oppoſé, & ſe forme par vne ligne diagonale de l'angle gauche de l'eſcu au droit de la pointe.

Il y a encore d'autres partitions, qui ne diuiſent pas l'eſcu en deux parties égales, & celles-là ſont

l'addextré, le seneſtré, l'emanché, l'enchaussé, l'enclaué, &c. de meſme les partitions ordinaires reçoiuent diuerſes alterations qui font naiſtre beaucoup de termes, mais ces figures ſont peu frequentes, ainſi ie les reſerue pour le grand ouurage.

Le Tiercé de deux traits, qui partagent l'eſcu en trois pieces égales, ſelon toutes ſes dimenſions. Ainſi il y a tiercé en faſce, tiercé en pal, tiercé en bande, & tiercé en barre.

L'Ecartelé eſt de deux manieres, en croix & en ſautoir. L'écartelé en croix qui ſe nomme ſimplement ecartelé, ſe fait par deux traits croiſez, qui partagent l'eſcu en 4. quartiers egaux.

L'Ecartelé en ſautoir, ſe forme auec les deux lignes diagonales croiſées en ſautoir. 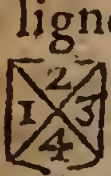

De ces quatre lignes iointes enſemble ſe forme le party, coupé, tranché, taillé dans vn méme eſcu.

Outre ces partitions qui tiennent toutes lieux de figures dans le blaſon; Il y en a d'autres qui ne

ſeruent qu'à la diſtinction des quartiers des Alliances, de Patronnage, de Conceſſion, &c.

Les figures ſuiuantes en fourniſſent des exemples.

party, coupé, tiercé, ecartelé

coupé de 2. coupé mv-party.

Party le 1. ecartelé le 2. coupé. Party de 2. coupé d'vn. Party d'vn coupé de deux. Party de 2. coupé de 2.

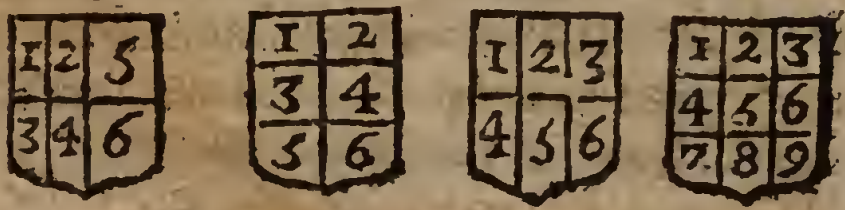

Pour compter les quartiers differens des ecartelures, & pour les blaſonner par ordre, il faut ſuiure celuy que i'ay marqué par des chiffres. Au party on dit ſimplement, M. porte de ... party de .... où M. porte party au 1. de .... qui eſt de .... au 2. de .... qui eſt de .... M. porte de .... coupé de .... de méme tiercé, ou party de deux, ou coupé de deux, qui font trois quartiers au 1.

de .... au 2. de... au 3. de ... voyez cy-apres Luzignan.

Pour l'ecartelé, si tous les quartiers sont differens, on dit au 1. de .... au 2. de .... au 3. de ... au 4. de .... Si le 1. & le 4. le 2. & le 3. sont semblables, on dit au 1. & au dernier de.... au 2. & 3. de.... ainsi des autres à proportion.

Pour blasonner facilement vn ecusson à plusieurs quartiers, il faut seulement obseruer auec soin le nombre des traits, & dire party d'vn coupé de 2. party de deux coupé d'vn, ou de six quartiers; party de deux, coupé de deux ou de neuf quartiers, au 1. de .... au 2. de .... &c.

On met sur les partitions des Ecussons sur le tout, comme vous verrez aux armes des Ducs de Lesdiguieres, d'Vsez, de Mortemar, &c. & ces ecussons sur le tout sont quelquefois partis comme celuy du Marquis de S. Chamond: quelquefois ecartelez, quelquefois il y a vn ecusson sur le tout de chaque grand quartier, & vn sur le tout du tout; dont ie donneray des exemples dans mon grand ouurage.

FIGVRES.

LEs figures des armoiries ſont ou PROPRES du blaſon, ou NATVRELLES, ou ARTIFICIELLES, ou CHIMERIQVES.

Les figures PROPRES du blaſon, ſont de quatre ordres. 1. Les traits qui tiennent lieu de figures, & qui font le party, le coupé, &c. dont i'ay parlé en l'article precedent. 2. Les pieces honorables qui occupent la troiſieſme partie de l'eſcu. 3. Les diminutions des pieces honorables. 4. Certaines figures, qui pour eſtre des repreſentations des choſes artificielles ne laiſſent pas d'eſtre du bel vſage du blaſon, & de ſa premiere inſtitution.

Les Pieces honorables, ſont le chef, la faſce, la bande, le Pal, la barre, le cheuron, la croix, le ſautoir, la bordure, & l'orle, receües par les anciens Herauts. I'y ajoûte le chef pal, la Champagne, le Pairle, le quartier. Le giron, & l'Ecuſſon qui ne me ſemblent pas moins pieces honorables, & qui n'ont eſté omiſes par les anciens Herauts,

qu'à cauſe que les exemples des trois premieres, eſtoient fort rares en la pratique des armoiries.

Toutes les pieces tiennent dans leur iuſte largeur la troiſieſme partie de l'eſcu, excepté le quartier & le giron qui n'en occupent que la quatrieſme.

Les diminutions ſont le *Comble*, qui eſt vn chef diminué; La *Diuiſe*, qui eſt vne faſce diminuée d'vn tiers. Les *Trangles*, qui ſont des faſces diminuées en nombre impair; & les *burelles*, qui ſont leurs diminutions au nombre pair, au nombre de dix ou plus. Les *Iumelles*, ſont comme des rubans, ou des faſces qui n'ont que la cinquiéme partie de leur largeur, & qui ſe mettent touſiours deux à deux; on les peut metre en faſce, en pal, en bande, en barre, en ſautoir, en croix, & meſme en cheuron: mais ie trouue que les anciens Herauts ont nommez ces trois dernieres ſortes; ſautoirs iumellez, croix iumellées, cheurons iumellez. Les *Tierces* ſont de la meſme largeur, & ſe mettent trois à trois dans les meſmes ſituations. Le *baſton Pery*, ſelon les anciens Herauts qui eſt d'vn tiers moins large que la bande. La *Cotice* qui n'a que la moitié

de la bande, & le *filet* qui n'en a que le quart. Les Eſpagnols nomment *baſton* le *Pal* qui eſt diminué d'vn tiers. Il ſemble auſſi que nos anciens Herauts ayent eſté de ce ſentiment, & que c'eſt pour cela qu'ils ont nommé l'autre pery en bande. Le demy-pal ſe nomme *Vergette*. L'*Eſtaye* a le quart de la largeur du Cheuron. Le *Flanquis* le Tiers du ſautoir, la *filiere* le quart de la bordure, que l'on ne void gueres qu'engreſlée, d'où vient qu'on la nomme ſimplement *engreſlure*. La croix qui n'a que ſa quatriéme partie ſe nomme *filet* en croix: quelques-vns ont voulu nõmer *Eſtrez*, celle qui n'a que ſa moitié. Le *quãtõ* eſt le quartier diminué d'vn tiers.

Les pieces honorables multipliées iuſques à ſix ne paſſent pas pour diminuées, ainſi on dit ſimplement faſcé de ſix, bandé, palé, &c.

Les figures honorables du quatriéme ordre, ſont les points equipollez; l'Echiquier, l'emanché, l'emmanché, le treſcheur, les frettes, les lozanges, les billettes, les macles, les ruſtres, les vires, les annelets, les tourteaux, les beſans, le pappellonné, le diaſpré, le plumeté, &c.

Les figures NATVRELLES, sont suffisamment connoissables, ce sont

Les *Astres*, Soleil, Lune, Croissans, Estoiles.

Les *Meteores*; Cometes, Arc-en-ciel, &c.

Les *Elemens*; Flammes, goutes d'eau.

Les *Portions des Elemens*; Montagnes, Isles, Riuieres, Mer, &c.

Les *Pierres & Pierreries*; Cailloux, diamans, rubis, &c.

Les *Plantes*; Arbres, herbes, fleurs, fueilles, fruits, &c.

Les *Animaux*; Oiseaux, poissons, quadrupedes, reptiles, insectes, &c.

Le *Corps humain & ses parties*; teste, bras, iambes, costes, yeux, cœurs, mains, os, &c.

Les *figures des Anges* sous forme humaine, qu'on peut aussi ranger entre les figures chimeriques.

Les figures ARTIFICIELLES, sont de plusieurs sortes.

D'Instrumens *des ceremonies sacrées, & Royales*; Calices, ciboires, chandeliers, gonfanons, encensoirs, &c. Sceptres, couronnes, &c.

Des instrumens de *guerre*: Espées,

lances, dards, chauſſe-trappes, brulots, trompettes, tambours, molettes d'eſperon, arcs, piques, fleches, maſſes d'armes, haches, eſpieux, eſtriers, &c.

Inſtrumens de *Chaſſe* & de *Peſche*: Cors, couples de chiens, retz, hameçons, naſſes, harpins, &c.

Inſtrumens des *Arts mechaniques*: Marteaux, douloires, buttes, raſteaux, herſes, pales, charruës, chariots, jougs, roües, fers de moulin, &c.

Inſtrumens de *Muſique*; Violons, flutes, ſifflets, harpes, haubois, &c.

Les *Vtenſiles de Menage*, & batterie de *Cuiſine*. Peignes, broſſes, miroirs, chaudieres, marmites, poëles à frire, grils, &c.

Les *Habits*: Chapeaux, bonnets, houſſettes, bottes, bottines, ſouliers, chemiſes, gands, &c.

Les *Baſtimens*; Tours, Villes, Chaſteaux, donjeons, creneaux; pans de murs, auant-murs, breteſches, maiſons, ponts, Egliſes, &c.

Les figures CHIMERIQVES, ſont celles qui ne ſont point ſubſiſtantes, & qui ſont des inuentions des fables ou du caprice: comme les Centaures harpies, hidres, chimeres, &c.

ATTRIBVTS DES FIGVRES.

L'Vne des plus considerables difficultez du blason, est l'explication des attributs des figures, qui sont en grand nombre ; ce sont les termes dont on se sert pour enoncer leurs situations, & leurs differences : ie me contente de mettre icy tous les termes de ces attributs dont les plus necessaires se trouueront expliquez à l'occasion des figures qui suiuent cette methode, ie reserue les autres pour le grand ouurage. Les voicy tous.

Abbaissé, accollé, accompagné, accorné, accosté, accroupy, acculé, addextré, addossé, affronté, aiguisé, ajouré, aislé, alezé, allumé, anché, ancré, anglé, animé, antique, appaumé, appointé, ardent, armé, arraché, arresté, arrondi, assis.

Baillonné, bandé, barbé, bardé, barré, bastillé, bataillé, becqué, besanté, bigarré, billetté, bordé, bouclé, bourdonné, boutonné, bretessé, brisé, brochant, burellé.

Cablé, cabré, canelé, cantonné, ceintré, cerclé, chappé, chapperonné, chargé, chastelé, chaussé, cheuelé, cheuillé, che-

uronné, clariné, cleché, cloüé, colleté, componné, contourné, contrebandé, contrebarré, contrebretesſé, contrecartelé, contrecomponné, contrefaſcé, contrefleuré, contrepallé, contrepaſſant, contrepotencé, contre-vairé, cordé, cottiçé, couché, couliſſé, coupé, couplé, courant, courbé, couronné, couſu, couuert, cramponné, crenelé, creſté, croïsé.

Danché, decoupé, de l'vn en l'autre, demembré, denté, dentelé, deux vn, diademé, diaſpré, diffamé, diuiſé, donionné, dragonné.

Ecartelé, echiqueté, ecoté, effaré, elancé, emanché, embouté, embraſſé, emmanché, emmuſelé, empenné, empietant, empoigné, enchauſſé, encoché, enclaué, enclos, endenté, enfilé, englanté, engoulé, engreſlé, enguiché, enleué, enſanglanté, enté, entouré, entrauaillé, entrelaſſé, entretenu, equippé, equippollé, eſbranché, eſcaillé, eſclaté, eſclopé, eſcorché, eſpanoüy, eſployé, eſſorant, eſſoré, eſtincelant, eſtincelé, euiré.

Failli, faſcé, faux, ſiché, fier, fierté, figuré, flambant, flangué, fleuré, fleuri, florencé, flotant, forcené, frangé, fretté, fruité, fueillé, furieux, fuſelé, fuſté.

Gay, Garny, gironné, gorgé, grené, grilleté, gringolé, guiuré.

Habillé, hauſſé, haut, heriſſonné, herminé, hersé, houſſé.

Iſſant, Iumellé.

Lampaſſé, langué, leopardé, leué, lié, lionné, lorré, lozangé, l'vn ſur l'autre.

Mal ordonné, mal-taillé, mantelé, marché, mariné, marqueté, marrelé, maſqué, maſſonné, membré, miraillé, monſtrueux, montant, morné, mortaisé, moucheté, mouuant, my-party.

Naiſſant, naturel, nebulé, neruè, noüé, noüeux, nourry.

Ombré, ondé, onglé, oreillé, ouuert.

Paillé, Paiſſant, paliſſé, pallé, papellonné, parti, paſmé, paſſant, paſſé en ſautoir, paté, peautré, pendant, percé, perché, pery, pignonné, pliè, plumeté, pommetté, poſé, potencé.

Raccourcy, ramé, rampant, rangé, rauiſſant, rayonnant, recercelé, recoupé, recroiſeté, rempli, reſarcelé, retrait, rompu, roüant,

Saillant, ſanglé, ſellé, ſemé, ſeneſtré, ſommé, ſouſtenu, ſur le tout, ſur le tout du tout, ſurmonté.

Taillé, terraſſé, tiercé, tigé, timbré,

tortillant, tourné, tracé, tranché, treilliſſé, trois deux vn.

Vairé, vergetté, verſé, veſtu, vilené, virolé, viuré, vuidé.

Voila tout ce qui concerne le vray blaſon, en voicy les ornemens & les pieces accidentelles.

LES SVPPORTS.

LEs *Supports* & les *Tenans*, que l'on confond ordinairement ſont differens.

Les *Tenans*, ſont les figures des Anges & des hommes, qui tiennent l'eſcu l'action de tenir eſtant ſeulement propre des hommes. Les dieux de la fable, & les Centaures ſont auſſi *tenans*, parce que les premiers ſont repreſentez ſous forme humaine, & les autres en ont la moitié, & principalement les mains dont ils tiennent.

Les *Supports*: ſont toutes ſortes d'animaux qui ſupportent l'eſcu.

Il y a encore les *Soutiens*: comme ſont les arbres, & autres choſes ſemblables auſquelles l'eſcu paroit quelquefois attaché.

Il y a ordinairement deux tenans, ou deux ſupports aux armes, quelquefois vn ſeul, & quelquefois en plus grand nombre que deux.

Ils ſont ou de deux animaux ſemblables, ou de deux animaux differens; ſouuent des meſmes qui ſont dans l'eſcu, & ſouuent d'autres que ceux qui ſont dans l'eſcu.

Ils ont auſſi leurs emaux particuliers.

TYMBRE ET COVRONNEMENT DE L'ESCV.

LE Tymbre, eſt le caſque ou heaume qu'on met ſur l'eſcu, dont on a commencé ſeulement depuis quelques annécs à obſeruer le nombre des grilles, pour la difference des conditions.

On fait ceux des Souuerains ouuerts, ou la viſiere leuée, & on les place de front.

Ceux des Princes & des Ducs ſeulement la viſiere leuée à demy.

On donne onze grilles à ceux des Marquis, neuf à ceux des Comtes, Vidames, & Vicomtes, ſept aux Barons, cinq aux Cheualiers & vn peu

tourné : trois aux ſimples Gentilshommes de race, & mis en pourfil, fermé, & ſans grilles aux nouueaux Annoblis, & contourné aux Baſtards.

Les ſimples Gentilshommes mettent ſur le caſque vn tour de liurée des emaux de l'eſcu, qu'on nomme *bourlet, treſque, torque, tortil.*

Les Empereurs y mettent vne Thiare Imperiale, faite comme la Thiare Perſane, comblée d'vne couronne fermée d'or.

Les Rois ont auſſi la couronnne fermée, celle de France eſt fleuronnée de fleurs de lys, celles des autres Rois le ſont de fueilles de Ache comblées d'vne croix. Celle des Rois d'Angleterre eſt fleuronnée de croix & de fleurs de lys. Celle des Ducs de Sauoye Rois de Chypre, eſt terminée par vne croix trefflée de S. Maurice.

Celle du grand Duc eſt ouuerte, à hautes pointes auec vne fleur de lys eſpanoüye de Florence.

Les Princes de la maiſon de France, la portent ouuerte & fleurdeliſée.

Les Ducs la portent à fueilles de Ache.

Les Marquis, de trois fucilles de Ache meslées à des perles montées.

Les Comtes, ont la couronne de Perles.

Les Barons, le bonnet gresslé de Perles.

LE CIMIER, ET LES LAMBREQVINS.

LE Cimier est la piece qui se met sur le casque, & qui est la plus esleuée des armoiries.

On le fait de toutes sortes de figures, comme animaux, plantes, membres d'animaux, choses artificielles, &c. & souuent de plumes de Paon, de Heron, d'Austruche, &c.

Les Allemands y mettent souuent des bonnets plats, ou eleuez & pointus, & des tuyaux de plumes.

Les animaux n'y sont le plus souuent qu'à moitié corps ou naissans. Ils y peuuent estre entiers.

On met aussi des vols en cimier, ce sont des aisles des Emaux de l'escu, quelquefois ce vol est fait de deux bannieres, & pour lors on le nomme vol banneret.

Les *Lambrequins*, ſont des volets pendans du caſque, qui enueloppent l'eſcu; ils doiuent eſtre des emaux du blaſon, à cauſe qu'ils ſont la liurée du Cheualier priſe des emaux de ſes armes.

Ils eſtoient autrefois ſimples, maintenant ils paroiſſent hachez, & decoupez artiſtement, d'où eſt venu le nom de *hachemens*, qu'on leur donne.

De ces Lambrequins eſt venu l'vſage des manteaux qui enueloppent les armes des Princes, & des Ducs & Pairs; & des pauillons qui couurent celles des Rois.

LA DEVISE, ET LE CRY DE GVERRE.

LA Deuiſe n'eſt qu'vn ornement acceſſoire des armoiries introduit pour les tournois, & demeuré depuis en blaſon.

Il y en a de cinq ſortes, 1. de ſimples lettres, comme le F. E. R. T. de l'ordre de Sauoye. Les trois F.F.F. des Felix.

2. De mots ſeuls, comme *En feauité*, deuiſe de la maiſon de Riuoire en Dauphiné. Quelquefois les figures de l'eſcu

ſont comme le corps de la deuiſe, à qui l'on ajoûte ſeulement des paroles ſans autre figure : comme *Marcillac* en Languedoc, qui porte d'azur à arois roſes d'argent, porte pour deuiſe. *Nunquam Marceſcent.*

3. De Sentences entieres, comme *Lugny*. LE CONTENT EST RICHE.

4. De figures ſeules, comme le Seigneur de Chaumont de la maiſon d'Amboiſe, portoit pour deuiſe. Le Veſuue enflammé pour alluſion à ſon nom. *Chau mont.*

5. De mots & de figures, comme Sauoye Raconis des Vergettes, auec ces mots. *Tout net.*

Le Cry de guerre, eſt le mot dont les familles ſe ſont autrefois ſeruies pour rallier les troupes qu'elles auoient droit de leuer, & de conduire pour le ſeruice du Prince.

Le nom de ces familles eſtoit le cry le plus ordinaire.

Il y en d'autres de deffy, d'inuocation, d'incitation, de joye, &c.

1. De deffy. Celuy de Champagne. *Paſſauant li meillor.*

2. D'inuocation. Montmorency.

Dieu ayde au premier Chreſtien.

3. D'incitation. Clermont-Montoiſon. *A la recouſſe Montoiſon.*

4. De joye. Les Ducs de Bourgogne. *Mont-joye au Noble Duc.*

LES ORNEMENS DES DIGNITEZ.

IL y a diuers ornemens des dignitez, ſelon leurs differences.

Ie les reduis à cinq chefs, qui ſont les *dignitez Eccleſiaſtiques*, les *Politiques*, les *offices de la maiſon Royale*, les *Militaires*, & les *dignitez de la robe.*

Pour les ECCLESIASTIQVES, le Pape porte la Thiare ou Triregne fait de trois couronnes, dont eſt cerclé vn bonnet rond eleué, auec deux pendans comme ceux des mitres. Il met auſſi deux clefs derriere l'eſcu, l'vne d'or l'autre d'argent : il les mettoit autrefois au deſſus de l'eſcu, comme on les void ſur quelques vnes des monnoyes des Papes, & en diuers endroits d'Auignon.

Les Cardinaux mettent ſur leurs armes le chapeau rouge à 15. houpes de châque coſté.

Les Archeueſques le mettent verd à dix houpes, & accollent l'eſcu d'vne croix, que les Primats, Patriarches, & Legats mettent à double trauerſe.

Les Eueſques le mettent auſſi verd à ſix houpes, la mitre de front & la croſſe tournée en dehors.

Les Abbez mitrez mettent la mitre vn peu tournée, & la croſſe en dedans. Ils mettent auſſi le chapeau noir de ſix houpes.

Les Protonotaires, mettent le chapeau de meſme couleur à trois houpes ſeulement.

Les Abbeſſes, mettent la croſſe derriere l'eſcu, le chapellet autour.

Les Prieurs accollent l'eſcu d'vn bourdon mis en pal.

Les Chantres d'vn baſton de cœur, ou d'vne maſſe de Chapitre.

Les Religieux de S. Denis, mettent en chef les armes de l'Abbaye, & le chapellet autour de l'eſcu.

Pour les dignitez POLITIQVES. Les Rois poſent leurs armes ſous vn grand pauillon doublé d'hermines, comblé de la couronne Royale: celuy de France eſt ſemé en dehors de fleurs

de

de lys. Leur escu est entouré des colliers de leurs ordres, & soutenu par leurs tenans ou supports.

Les Ducs & Pairs enueloppent les leurs d'vn manteau doublé d'hermines, armoyé au dehors des pieces de leurs blasons sur les replis. Ils les accostent aussi de deux palmes s'il n'est entouré de quelque ordre.

Pour les OFFICES DE LA MAISON ROYALE. Le grand Maistre accolle son escu de deux bastons de vermeil doré, dont les bouts d'en haut se terminent en couronnes Imperiales Françoises, c'est à dire fermées & fleurdelisées.

Le grand Chambellan, porte pour marque de sa dignité deux clefs d'or passées en sautoir, dont les anneaux se terminent en couronnes Imperiales Françoises.

Le grand Escuyer, accoste son escu de deux espées en fourreau auec leurs ceintures semées de France.

Le grand Tranchant, met sous ses armes vn cousteau & vne fourchette passez en sautoir : le manche semé de France & terminé en couronne.

Le grand Aumoſnier, met ſous les ſiennes vn liure marqué de l'ecuſſon de France.

Le grand Echanſon, met ſous les ſiennes deux bouteilles ſemées de France.

Le grand Panetier, a pour marque de ſa charge la nef d'or, & le cadenat que l'on met à coſté du couuert du Roy.

Le grand Veneur, a pour marque de la ſienne deux grands cors de chaſſe auec leurs attaches à coſté de l'eſcu de ſes armes.

Le grand Fauconnier, y met deux leurres.

Le grand Louuetier, deux teſtes de loup de front.

Le grand Preuoſt, deux faiſſeaux de verges d'or liez de cordons d'azur auec la hache d'armes paſſez en ſautoir.

Le grand Marechal des Logis, vne maſſe & vn marteau d'armes paſſez en ſautoir au deſſous de l'eſcu.

Le Surintendant des finances, accoſte ſon eſcu de deux clefs miſes en pal, & terminées en couronnes.

Les charges MILITAIRES, ſont le Conneſtable, l'Admiral, les Mareſchaux

de France, le Colonel de la Caualerie, le Colonel de l'Infanterie, & le grand Maistre de l'Artillerie.

Le Conneſtable, accoſtoit ſon eſcu de deux mains armées à l'eſpée nuë leuée.

Les Marechaux de France, accollent leur eſcu de deux baſtons ſemez de France & paſſez en ſautoir. Ils y ont mis autrefois des haches d'armes, comme on void en leurs monumens.

L'Admiral, accolle le ſien d'vn anchre d'or, ou de deux paſſez en ſautoir de meſme email.

Le Colonel de l'Infanterie, met quatre ou ſix drapeaux des couleurs du Roy, ſçauoir blanc, incarnat, & bleu.

Le Colonel de la Caualerie, met quatre cornettes de France.

Le grand Maiſtre de l'Artillerie, met deux canons accullez ſous ſon eſcu.

Les dignitez de la ROBBE, ſont celles du Chancellier, & des Preſidens.

Le chancelier a pour marques de ſa dignité le mortier de toile d'or rebraſſé d'hermines, poſé ſur le Tymbre de ſes armes, duquel ſort pour cimier vne figure de Reine repreſentant la France tenant à la main droite le ſceptre, & à

la gauche les grands sceaux du Royaume, & derriere l'escu de ses armes deux grandes masses d'or passée en sautoir, auec le manteau d'ecarlate, orné de rayons d'or vers le haut & fourré d'hermines.

Les Presidens mettent le mortier de velours noir, bordé de deux galons d'or sur le Tymbre. Les premiers Presidens placent l'escu de leurs armes sur vn manteau d'ecarlate fourré de petit gris.

ORDRES.

LEs Cheualiers entourent l'escu de leurs armes des colliers des ordres qu'ils portent; comme font les Cheualiers du S. Esprit, de S. Michel, de la Toison, de l'Annonciade, de la Iarretiere, &c.

Les Commandeurs de Malte accollent l'escu de la croix de l'ordre, & ajoutent à leurs armoiries vn chef des armes de la Religion, & vn chapellet autour de l'escu.

Le grand Maistre met ses armes sur vn manteau noir, marqué des mysteres

de la passion en broderie blanche & bleüe, auec les cordons houpez blancs & noirs. Il porte aussi la couronne de Prince, & le bonnet noir en forme de toque.

Les simples Cheualiers mettent seulement le chapellet autour de leur escu, & vn chef des armes de la Religion sur les leurs.

Les Cheualiers de S. Maurice, ceux de S. Iacques, d'Auis, de Calatraua, de Montesa, d'Alcantara, &c. accollent l'escu de la croix de l'ordre. Celle de S. Maurice est trefflée, & d'argent: celle de S. Iacques en forme d'espée antique, & de gueules: celle d'Auis fleurdelisée, & de sinople: celle de Calatraua fleurdelisée, & de gueules: celle d'Alcantara, de sinople: celle de Montesa, de gueules, &c.

Les Anciens Cheualiers & Gentilshommes de race mettoient l'espée à costé de l'escu, ou dessous, ou derriere, comme i'ay montré au chap. X. de l'art du blason iustifié.

Les Prelats associez à l'ordre du saint Esprit, & les Officiers de l'ordre entourent leur escu du cordon bleu dont pend la croix de l'ordre

BANNIERES.

LEs anciens Seigneurs Bannerets, & les Princes mettent des bannieres à coſté de l'eſcu de leurs armes, ou paſſées derriere en ſautoir.

On fait pour l'ordinaire porter ces bannieres par les tenans & ſupports; ainſi les deux Anges qui ſoutiennent l'eſcu de France, portent auſſi les bannieres de France: & deux dragons celles de Portugal.

On met quelquefois en ces bannieres les anciennes armes de la famille, quand elle en porte d'autres par ſucceſſion ou pour autre cauſe; ainſi la maiſon de Bournonuille porte deux bannieres armoyées d'or à trois loches de ſable, qui eſtoient ſes anciennes armoiries.

Les Colonna d'Italie, & les Toledes d'Eſpagne, mettent autour de leurs armoiries quantité de bannieres, qui ſont des marques de celles que ceux de ces familles ont autrefois enleuées aux ennemis.

AVTRES ACCOMPAGNEMENS DE L'ESCV.

LEs Veuues mettent vne cordeliere autour de l'escu de leurs armes, & la pratique en est venuë d'Anne de Bretagne.

Les Princesses y mettent des Palmes.

Les femmes des lacs d'amour.

Les filles des guirlandes de fleurs.

Les Religieuses, des chapellets ou des couronnes d'Espines.

LOIX HERALDIQVES.

1. ON ne doit pas mettre couleur sur couleur, ny metal sur metal, en armoiries : mais si le champ est de couleur les figures qui le couurent doiuent estre de metal, & de couleur s'il est de metal.

2. Les armoiries de metal sur metal, ou couleur sur couleur sont fausses, ou à enquerir, comme celles de Ierusalem.

3. Les fourrures se pratiquent indifferemment pour couleur, ou pour metal, quoy qu'elles passent plus regulierement pour metal.

4. Le ſemé de France a le priuilege des fourrures, comme on voit aux armes des Egliſes de Paris, de Mâcon, & de Châlon, du Duc & Pair de Langres, du Comte & Pair de Bauuais.

5. Le ſeul chef du nom, & des armes a droit de les porter pleines : tous les autres les briſent, & diſtinguent, ou en adioutant quelque piece, ou en retranchant, ou changeant les emaux, ou l'aſſiete des pieces, ou ecartelant d'autres armes. *Cette Loy n'eſt pas receuë en Eſpagne, ny en Allemagne, ny vniuerſellement en France.*

6. Pour blaſonner vn eſcu on commence touſiours par le champ ; apres on ſpecifie les figures, leur ſituation, nombre, &c. diſant par exemple, *France* d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux & vne.

7. Le ſeul eſcuſſon auec ſes emaux, & ſes figures eſt de l'eſſence du blaſon, & les armoiries de la famille ſont blaſonnées quand on a ſpecifié ces deux choſes; le reſte n'eſtant qu'ornement.

8. En blaſonnant les figures, on commence par la principale : toutes les pieces honorables tiennent rang de-

principales, excepté le chef, & la bordure, quand il y a d'autres pieces dans l'escu: ainsi pour blasonner les armoiries des *Flottes*, & des *Salvaings* de Dauphiné qui sont representées cy-apres, on dit; *Flotte* porte lozangé de gueules, & d'argent au chef d'or. *Salvaing* porte de l'Empire à la bordure de France. Pour toutes les autre, *fasce, pal, bande, barre, cheuron, croix, sautoir, pairle, &c.* On commẽce par celles, sinon qu'elles fussent brochantes sur quelqu'autre piece, comme *Gex* Barons de S. Christofle en Faucigny, portent d'azur au lyon d'or à la fasce de gueules brochant sur le lyon, chargée de 3. roses d'argent.

9. Les figures qui se font par des simples traits, comme les partitions, les pieces honorables, & toutes les autres que i'ay nommées ailleurs propres du blason, font les armoiries les plus belles selon l'art.

10. Les animaux les plus nobles font les plus belles armes entre les naturelles, comme l'aigle, le lion, le dauphin, &c.

11. Les animaux se doiuent mettre en la posture la plus noble, & la plus

conuenable à leur naturel ; ainsi le lion est ordinairement rempant, l'aigle esployé, le dauphin courbé, la chevre saillante, &c.

12. Ces mesmes animaux doiuent estre tournez à droit. *Ces loix ne sont pas neantmoins tellement generales, qu'elles n'ayent des restrictions.*

13. Les armes les moins chargées sont les plus belles à voir.

14. Les seantes partitions ont le mesme aduantage, ie nomme seantes partitions les pieces honorables accompagnées d'autres moindres pieces dans vne iuste disposition, comme sont les pieces mises en la figure des termes expliquez sous le nom de pieces accompagnées.

15. Pour blasonner les escus partis, & ecartelez; on commence au coupé, au tranché, & au taillé par le quartier le plus haut, au party par le droit, à l'ecartelé par les deux d'en haut ; puis par les deux d'embas en cet ordre. 1.2. 3.4.

I'ajoute ces principes les plus necessaires en vers pour aider la memoire de ceux qui apprenent le blason.

ABBREGE' DV BLASON EN VERS.

LE blason composé de differents emaux.
N'a que 4. couleurs, deux pannes, deux metaux,
Et les marques d'honneur qui suiuent la naissance,
Distinguent la noblesse, & font sa recompense.
Or, argent, sable, azur, gueules, sinople, vair,
Hermine au naturel, & la couleur de chair,
Chef, pal, bande, sautoir, fasce, barre, bordure,
Chevron, pairle, orle, & croix de diuerse figure,
Et plusieurs autres corps nous peignent la valeur
Sans metal sur metal, ny couleur sur couleur.
Supports, cimier, bourlet, cry de guerre, deuise,
Colliers, manteaux, honneurs, & marques de l'Eglise
Sont de l'art du blason les pompeux ornements.
Qui se tirent aussi de tous les Elements,
Les Astres, les rochers, fruits, fleurs, arbres, & plantes,
Et tous les animaux de forme differentes,
Seruent à distinguer les illustres maisons,
Et des Communautez composent les blasons.
De leurs termes precis enoncez les figures,
Selon qu'elles auront de diuerses postures.
Le blason plein eschoit en partage à l'aisné.
Tout autre doit briser comme il est ordonné.

EXPLICATION DES FIGVRES du veritable Art du blaſon.

LA difficulté que trouuent quelques vns à blaſonner les figures que i'ay données en mon veritable art du blaſon m'oblige de les expliquer icy dans tous les termes ordinaires aux armoiries, afin que ceux qui ne ſont pas beaucoup verſez en cette connoiſſance trouuent icy le ſecours qu'ils ont deſiré pour l'intelligence de toutes les figures de ce liure. Ie n'y tiendray aucun ordre que celuy qu'on auoit donné à ces figures, pour l'intelligence des matieres que i'ay traitées dans mon premier ouurage.

I.

1 *S. Gilles*, d'azur ſemé de fleurs de lys d'argent.

2 *Arragon*, d'or à 4. paux de gueules,

3 *Vianden*, de gueules à vne faſce d'argent.

4 *Flandres*, d'or au lion de ſable.

5 *Bourgogne*, ecartelé : au premier, & quatrieſme ſemé de France à la

bordure componée d'argent, & de gueules qui eſt *Neuers* ou *Bourgogne moderne*, au 2.& 3. bandé d'or, & de gueules, à la bordure de gueules qui eſt de *Bourgogne ancien.*

6 *Champagne*, d'azur à vne bande d'argent accompagnée de 2. cotices potencées, & contrepotencées d'or.

7 *Vrſé*; de vair, au chef de gueules.

8 *Derual*, ecartelé: au 1.& 4. d'hermine qui eſt de *Bretagne*: au 2. & 3. d'argent à 2. faſces de gueules, qui eſt *Derual.*

9 *Contarini*, d'or à 3. bandes d'azur.

10 *Eſcoubleau Sourdis*, party d'azur, & de gueules à la bande, ou cottice d'or brochant ſur le tout.

11 *France*, d'azur à 3. fleurs de lys d'or 2. & 1.

12 *Nauarre*, de gueules aux chaiſnes d'or miſes en pal, bande, faſce, barre, & orle; quelques-vns pour abbreger diſent aux chaînes *marrelées.*

13 *Terrail-Bayard*, d'azur au chef d'argent chargé d'vn lion iſſant de gueules au filet d'or brochant ſur le tout.

14 *Du Bec*, fuſelé d'argent, & de gueu-

les : party d'hermine au chef danché de gueules, qui eſt d'*O*.

15 La ville de *Lyon*, de gueules au lion d'argent au chef couſu de France.

16 *Le Palatinat du Rhein*, de ſable au lion d'argent couronné d'or : *il eſt contourné pour regarder les autres ecuſſons.*

17 *L'Electorat de Bauiere*, de gueules au monde ceintré,& croiſé d'or.

18 *Bauiere*, fuſelé en bande d'argent, & d'azur.

19 *Metz*,d'argent party de ſable.

20 *Lomellini*, de gueules coupé d'or.

21 *Capponi*,trãché de ſable & d'argent.

22 *Zurich*, taillé d'argent & d'azur.

23 *Seyſſel*, party,coupé, tranché, taillé d'or & d'azur.

24 *Grolée*, party, coupé, tranché,taillé d'or & de ſable.

25 *Le Saix*,ecartelé d'or,& de gueules.

26 *Bagni*, ecartelé en ſautoir d'or, & d'azur.

27 *Sicile*, d'or à quatre paux de gueules flanqué d'argent à deux aigles de ſable.

28 *Polano*, tiercé en faſce d'or,d'azur, & d'argent.

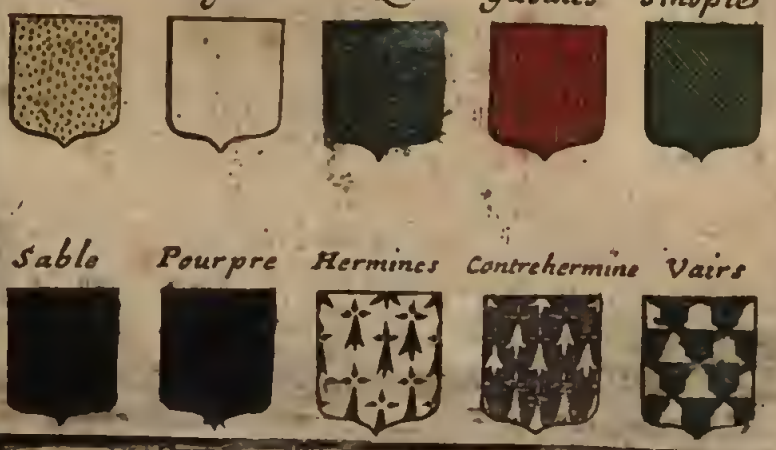

Ecussons Antiques.

Ecu couché banniere ouale lozange Ecus accollez

Ecu de tournoy. Ecu de femme. Cartouche Ecus Liez

Partitions de l'Ecu.

party coupé tranché taillé party coupé tranché taillé

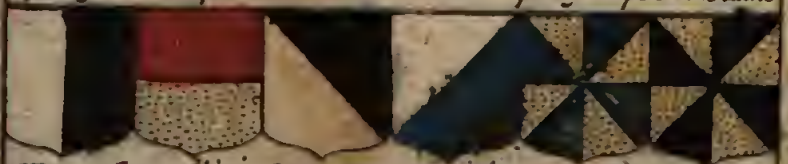

Tiercé

Ecartelé. Ecartelé en sautoir flanqué en fasce en bande en pal

BIBLIOTECA
ROMANA
VITTORIO EMANUELE

29 *Nompar*, tiercé en bande d'or, de gueules, & d'azur.

30 *Luſignan*, tiercé en pal: au 1. burelé d'argent, & d'azur au lion de gueules couronné d'or brochant ſur le tout qui eſt de *Luſignan*: au deux d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de 4. croiſettes de meſme, qui eſt Hieruſalem: au 3. d'argent au lion de gueules, qui eſt Armenie.

II.

1 *M. le Duc de Leſguidieres*, party de 2. coupé d'vn ou de 6. quartiers : au 1. d'or au crequier de gueules, qui eſt *Crequi :* au 2. d'or à 2. lions paſſans de gueules l'vn ſur l'autre, qui eſt de *Blanchefort :* au 3. d'or au loup rauiſſant d'azur, qui eſt *Agoult :* au 4. d'azur à 3. tours d'or, qui eſt *Montauban :* au 5. d'azur à 3. pals d'or au chef de meſme, qui eſt *Vaeſc :* au 6. d'or à 2. leopards d'azur, qui eſt *Maubec :* ſur le tout de gueules au lion d'or au chef couſu d'azur chargé de 3. roſes d'argent, qui eſt *de Bonne.*

2 *M. le Duc d'Vſez*, Ecartelé au 1. & 4. faſce d'or, & de ſinople, qui eſt de *Cruſſol :* party d'or à 3. cheurons de ſable, qui eſt de *Leuy :* au 2. & 3. grands quartiers, au 1. & 4. d'azur à 3. eſtoiles d'or miſes en pal, qui eſt de *Galiot Genouillac ;* au 2. & 3. d'or à 3. bandes de gueules, qui eſt d'*Aſſier :* ſur le tout de gueules à 3. bandes d'or, qui eſt *Vſez.*

3 *M. le Duc de Mortemar*, party de 3. coupé d'vn, ou de 8. quartiers : au 1. de gueules au croiſſant de vair, qui eſt

de *Maure* : au deux d'azur à 3. fleurs de lys d'or, au baſton alaisé de gueules poſé en bande en abyſme, qui eſt *Bourbon :* au 3. de gueules à 9. macles d'or 3.3.3. qui eſt *Rohan* : au 4. burelé d'argent & d'azur à 3. cheurons de gueules brochans ſur le tout, qui eſt *la Rochefoucaut* : au 5. d'argent à guiure d'azur englouſtiſſant vn enfant iſſant de gueules, qui eſt *Milan* : au 6. de Nauarre deſia expliqué : au 7. de gueules au pal de vair, qui eſt *Eſcars* : au 8. d'hermine, qui eſt *Bretagne :* ſur le tout faſcé ondé de gueules, & d'argent, qui eſt *Mortemar Roche-hoüart.*

4 *M. le Marquis de S. Chamond*, ecartelé au 1. & 4. d'argent au ſautoir de gueules, à la bordure de ſable chargée de 8. fleurs de lys d'argent, qui eſt *Mitte Cheurieres* : au 2. d'argent à 3. bandes de queules, qui eſt *Miolans* : au 3. de gueules à l'aigle eſployé d'argent, qui eſt *Rouſſillon* : ſur le tout d'argent à vne faſce de gueules party d'azur, qui eſt *S. Chamond.*

I'ay adjoûté à ces escus de plusieurs quartiers, le Pennon des Alliances de la Maison de Chaponay ; l'vne des plus Illustres du Lyonnois & Dauphiné.

Il est party de quatre traits, coupé de trois, ou de 20. quartiers.

Le 1. est party, coupé, tranché, taillé d'or & de sable, qui est *Grolée*. Pour Luce de Grolée, mariée à Guillaume Seigneur de Chaponay & de Marennes, Lieutenant General en Austrasie, pour le Roy Charles III.

Il en appert par le Contract de Mariage de Leonard de Chaponay leur fils, auec Catherine sa femme, fille de Girard Seigneur de Berangier du 18. Ianuier 964. & par vne transaction faite le 4. auant les Calendes d'Auril 1025. entre Guy de Chaponay Seigneur des Auenieres & de Brango ; & Pierre Seigneur de Grolée.

Au 2. de gueules à la fasce d'argent, chargée de 3. fleurs de lys d'azur, qui est *Beaumont* en Dauphine. A cause d'Anne de Beaumont, espouse de Guy de Chaponay, Seigneur des Auenieres & de Brango, que le Roy Robert a em-

ployé pour son seruice l'an 1027. ainsi qu'il appert par les Contracts de Mariage, & transaction cy-deuant dattés. Comme encores par la donation faite par Odo de Chaponay Doyen; & depuis Eueſque de Valance, le iour auant les Calendes d'Auril 1150. en laquelle sont les armes dudit Odo, qui sont 3. cocqs, crestez, barbez, & becquez: & par le Testament de Catherine de Chaponay, vefue de Amblard de Chandieu, du 8. auant les Ides de Nouembre 1179.

Au 3. gironné d'or & de gueules, qui est *Berangier*: pour Catherine Berangier, mariée au susdit Leonard de Chaponay, ainsi qu'il appert par les Contracts & Actes cy-dessus enoncez.

Au 4. burellé d'argent & d'azur au lyon de gueules brochant sur le tout, qui est *Sachenage*; pour Cecile de Sachenage, espouse de Charles de Chaponay Chancelier de Guigues III. du nom, Dauphin, Comte d'Albon, de Vienne & Graiziuodan.

Ce qui est iustifié par Contract de Mariage desdits Charles de Chaponay, & Cecile de Sachenage du 2. auant les

Nonnes de Feurier 1134. & accord fait entre Hector & Catherine de Chaponay oncle & niepce, le 5. auant les Ides de Feurier 1144.

Au 5. de gueules à l'aigle esployée d'argent, qui est *Roussillon* Boschaige en Dauphiné ; pour Marguerite de Chaponay Dame des Auenieres & de Brango, espouse de Amblard de Roussillon Seigneur de Boschaige, par Contract du 2. des Nonnes de Iuin 1230.

Au 6. de gueules, semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent, qui est *Alleman* en Dauphiné ; pour Magdelaine Alleman, femme de Hector de Chaponay Seigneur des Auenieres & de Brango, Gouuerneur de la ville de Dol en Bretagne, pour le Roy Philippes I. laquelle il deffendit contre les Anglois qui l'auoient assiegée, l'an 1179.

Ce qu'on voit dans le Contract d'accord d'entre lesdits Hector & Catherine de Chaponay, oncle & niepce, du 5. des Ides de Feurier 1144.

Au 7. de gueules à la fasce d'argent, qui est de *la Poype* ; pour Anne de la Poype, espouse de Guillaume de Chaponay, Seigneur d'Yseron & de Beau-

uoir de Marc. Ce qui eſt iuſtifié par leur Contract de Mariage du 5. auant les Calendes de Septembre 1128.

Au 8. eſcartelé d'or & de gueules, qui eſt de *Beauuoir*; pour Clemence de Beauuoir, eſpouſe de Gaſpard de Chaponay, lequel és années 1216. & 1217. a ſeruy le Roy Louys VIII. en Angleterre, où il luy fit remettre la ville de Vinceſtre.

Ce qui eſt prouué par la donation faite par leſdits Gaſpard de Chaponay, & Clemence de Beauuoir mariés: d'vne Place dans la ville de Lyon, pour la dotation & conſtruction de la Chapelle de S. Iacques dit S. Iacome, du mois de Iuin 1222.

Cette donation eſt confirmée par Raynaud II. Archeueſque de Lyon, au mois d'Aouſt de ladite année 1222.

Plus par le Teſtament de ladite Clemence de Beauuoir ſa femme, du 5. auant les Calendes de Mars 1234. lequel eſt conſerué dans les Archiues des Peres Cordeliers de S. Bonauenture de Lyon: & dans le Chapitre du meſme Conuent, ſur les Epitaphes en pierre deſdits Gaſpard de Chaponay & Cle-

mence de Beauuoir, des années 1234. & 1236. auec les armes de Chaponay, & de Beauuoir, comme cy-deuant.

Au 9. de gueules à deux cheurons d'argent, sommés d'vne trangle de méme, qui est *Poisieu*; pour Bernardine de Poisieu, espouse de Barthelemy de Chaponay, Seigneur des Auenieres & de Brango, lequel a esté à la Croisade auec le Roy Louys VII. au siege de Damas l'an 1181. où il fut blessé à la cuisse gauche. Ce qui est iustifié par le Contract de Mariage desdits Barthelemy de Chaponay & Bernardine de Poisieu, du 3. auant les Calendes de Iuillet 1182.

Au 10. d'Azur à 3. testes de leopard, qui est de *Roux*; pour Huguette de Roux femme d'autre Barthelemy de Chaponay, Seigneur de Lessin & d'Aouste; ainsi qu'il appert par le Contract de Mariage de Louyse de Chaponay Dame de Lessin & d'Aouste, auec Guillaume de Beauuoir Seigneur de Valboneys & de S. Georges, du 4. auant les Ides d'Auril 1261.

Au 11. de gueules à 3. vires d'or, qui est de *Virieu*; à cause de Helaine de

Chaponay, femme de Philibert de Virieu, dont fait foy le Testament dudit Philibert de Virieu au profit de sadite femme, du 2. auant les Calendes de Ianuier 1283.

Au 12. de gueules à la croix d'or, qui est *la Porte*: pour Guigonne de la Porte, femme de Pierre de Chaponay, Seigneur de Ponsonat, Capitaine d'vne Compagnie de gens à cheual sous Guy de Luzignan l'an 1285: pour le Roy Philippes III. au siege de Gironde, contre le Roy d'Arragon. Ils sont tous deux enterrez dans le chapitre du Conuent des PP. Iacobins à Lyon, où sont leurs Epitaphes des annees 1284. & 1291. auec les armes de Chaponay, & de la Porte sur le monument, comme cy-deuant.

Au 13. de gueules à la bande engreslée d'argent, chargée d'vne cottice de sable; qui est de *Sachennay*. A cause de Beatrix de Sachennay, espouse de Humbert de Chaponay Seigneur de Ponsenat & de Feisin; ainsi qu'il est iustifié par vn Contract & conuentions faites le 9. auant les Ides de Iuin 1321. entre ledit Humbert de Chaponay & Anne

de Chaponay fille de Pierre de Chaponay Seigneur de Ponſonat, & femme de Guy de Montauban.

Plus par autre Contract du 3. Auril 1326. fait par ledit Humbert de Chaponay, Damoyſeau & Beatrix de Sachennay ſa femme, au profit du Monaſtere des Religieuſes de la Dezerte lez Lyon.

Ledit Humbert de Chaponay a auſſi eſté vn des Deputez de la Nobleſſe de Dauphiné, nommé par Humbert Dauphin de Viennois pour la donation de ſon Pays de Dauphiné en faueur du fils aiſné de France, pour le tranſport qu'il en a eſté fait l'an 1343. en laquelle donation, ledit Humbert de Chaponay Seigneur de Ponſonat, eſt deſnommé auec les autres Seigneurs qui y ont donné leur conſentement.

Au 14. d'azur à 3. iumelles d'or en bande, au chef d'argent, chargé de 3. corneilles de ſable; qui eſt *Varey*. Tous *les monumens qui ſont à Lyon, ont des iumelles au lieu des bandes, où des cottices; ou des bandé, que quelques Autheurs donnent à cette Maiſon.* Ces monumens ſont à Aiſnay, au cloiſtre des Iacobins, & en pluſieurs maiſons; entre-

autres

autres en vne qui eſt en ruë longue.

Ce quartier eſt pour Eſtiennette de Varey, femme de Bernard de Chaponay Seigneur de Ponſonat & de Feiſin, laquelle eſt enterrée au meſme cloiſtre des Iacobins, où ſont les armes de Chaponay ſur le monument, qui ſont comme cy-deuant. Ce monument eſt contre celuy de Guido de Varey ſon pere.

Il en appert auſſi par Contract de Mariage d'Anthoine de Chaponay fils des ſuſdit Bernard de Chaponay & Eſtiennette de Varey, auec Catherine de Ville-neufue de Ioux, du 28. Auril 1425.

Au 15. Lozangé d'or & d'azur, party d'argent à 3. demy vires de gueule, qui eſt de *Ville-neufue* Ioux; pour ladite Catherine de Ville-neufue, femme dudit Anthoine de Chaponay Seigneur de Feiſin, lequel à ſeruy Charles VII. en la bataille d'Anthon en Dauphiné contre le Duc de Bourgogne & Prince d'Orange. Il a eſté fait priſonnier en cette bataille, & ledit Anthoine eſchangé contre vn autre priſonnier; ainſi qu'appert par extrait de ladite Cham-

bre des Comptes de Dauphiné du mois de Iuillet 1430.

Plus par autres extrait de ladite Chambre des Comptes touchant la Reuiſion des Feux de cette Prouince, pour le village de Feiſin du 8. May 1432.

Contract de Mariage du 18. Ianuier 1446. d'entre Pierre de Guiffeay Seigneur de Bottieres, & Barbe de Chaponay fille dudit Anthoine de Chaponay, & de ladite Catherine de Ville-neufue.

Au 16. ſemé de France au chef d'argent, chargé d'vn lion de gueules, ſortant de deſſous vne Arcade de Pont de ſable. Quelques-vns mettent ſimplemẽt le lion paſſant, qui eſt pour Catherine de *Pompierre* femme de Iean de Chaponay Seigneur de Feiſin, lequel a ſeruy le Roy Charles VII. qui l'a fait chef de cinq cens hommes de pied, contre les Anglois en Bourdelois, ſous le Seigneur de Tartas, troiſieſme fils du Sire d'Albret l'an 1451.

Il en appert auſſi par des extraits de la Chambre des Comptes de Dauphiné, faites pour autre Reuiſion des Feux de la meſme Prouince pour ledit village de Feiſin, des 13. Ianuier 1448. & ſui-

uantes 1457. & 1458. dans leſquelles ledit Iean de Chaponay eſt deſnommé ſeul Noble de ladite parroiſſe de Feiſin.

Plus par l'Epitaphe dudit Iean de Chaponay Seigneur de Feiſin, ſurnommé le Vaillant, lequel eſt ſur vne pierre au milieu du chœur de l'Egliſe de Feiſin de l'an 1457. auec les armes comme cy-deuant.

Au 17. d'azur à 3. molettes d'or, 2. & 1. au chef de gueule chargé d'vn lion leopardé d'argent, qui eſt de *Villars*; à cauſe de Françoiſe de Villars, femme de Philibert de Chaponay Seigneur de Feiſin, lequel a ſuiuy Gilbert de Bourbon Comte de Montpenſier, Archiduc de Seſſe, en la bataille que ledit Archiduc liura au Duc de Bourgogne és Iournées de Buſſy & de Cluny, l'an 1470.

Il en appert par les Roolles de l'Arriereban de la Nobleſſe de Dauphiné, des années 1490. & ſuiuantes iuſques à 1495. dans leſquels ledit Philibert de Chaponay; & apres ſa mort, ſes enfans & heritiers, ont touſiours eſté comprins dans les Roolles de ladite Nobleſſe, comme font foy pluſieurs ex-

traits de ladite Chambre des Comptes de Dauphiné.

Au 18. d'azur à 3. palmes d'or, pour Catherine *Palmier*, espouse de Iean de Chaponay Seigneur de Feisin, premier President en la Chambre des Comptes de Dauphiné.

Il en appert par son contract de mariage auec ladite Catherine Palmier, fille de Iean Palmier premier President en la Cour de Parlement de Dauphiné, & de Meraude Paterin sa mere, du 13. May 1492.

Plus par les lettres de Prouision de l'office de premier President en ladite Chambre des Comptes, du 2. Octobre 1498. & Lettres Patentes du Roy François I. du 17. Ianuier 1517. Enregistrées en ladite Chambre des Comptes le 14. May 1517.

Item par le Testament dudit Iean de Chaponay, du 17. Feurier 1522. Et encores par le Testament de ladite Catherine Palmier, du 18. Aoust 1538.

Au 19. de sable à 2. vires d'or, qui est *Albizzi*; pour Helaine Albizzi, espouse de Nicolas de Chaponay, Seigneur de Feisin & de l'Isle de Mean; lequel a seruy le Roy François I. en plu-

ſieurs & grands employs & Commiſſions. Principalement pour l'accord & tranſaction, que l'Admiral Chabot fit pour le Roy, auec l'Empereur Charles V. és années. 1535. 1536. & ſuiuantes.

Il appert de ſon contract de mariage auec ladite Helaine Albizzi, du dernier Auril 1530. Cette famille des Albizzi a dõné à la Republique de Floréce, grand nombre de Gonfaloniers, de grãds croix à Malthe: & des Cardinaux de S. Siege, dont il y a encores de preſent, l'Eminentiſſime Cardinal François Albizzi, lequel remplit tres-dignement ceſte illuſtre place, depuis le 2. Mars 1654. que le Pape Innocent X. l'a reueſtu de la pourpre.

Il en appert auſſi par le contract de partage de tous ſes biens qu'il a fait entre ſes enfans, le 1. Iuin 1571.

Au 20. coupé de gueules & d'azur au lion d'or couronné, brochant ſur le tout, qui eſt *Gabian*; à cauſe de Catherine de Gabian, de la tres-illuſtre famille des Marquis de Montferrat, eſpouſe de Nicolas de Chaponay II. du nom, Seigneur de l'Iſle Mean.

Il a ſeruy le Roy Charles IX. ſous

François de Bourbon Dauphin d'Auuergne, fils de Louys de Bourbon Duc de Montpenſier. Sous lequel Dauphin d'Auuergne, ledit Nicolas II. commandoit vne Compagnie de cent hommes à cheual, lors de la priſe de S. Iean d'Angely, l'an 1569. le gouuernement de laquelle ville le Roy donna au Prince Dauphin: & le Dauphin eſtablit ledit Nicolas II. ſon Lieutenant au gouuernement de ladite ville de S. Iean d'Angely.

Il appert de ſon mariage auec ladite Catherine de Gabian par contract du 17. Ianuier 1582. & par le teſtament dudit Nicolas II. du 12. May 1615.

La 21. qui eſt de *Villars*, qui porte comme cy-deuant au 17. quartier, à cauſe de Eleonor de Villars, eſpouſe de Humbert de Chaponay Seigneur de l'Iſle Mean, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, Maiſtre des Requeſtes ordinaire de ſon Hoſtel, laquelle eſt de la meſme famille dudit quartier 17.

Il en appert par contract de mariage auec ladite Eleonor de Villars du 25. Auril 1615. & par le teſtament de ladite de Villars, du 10. Aouſt 1654.

Ledit Humbert de Chaponay, a eſté

Duc de Lesdiguieres

Duc D'Vsez

Duc de Mortemar

Marquis de St. Chamond

Ecu d'Alliances de Chaponay

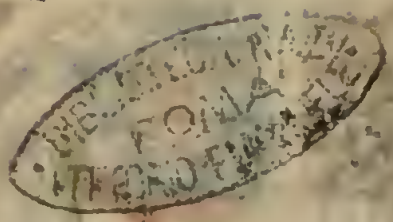

employé par le Roy Louys XIII. en plusieurs Commissions & Intendances de Iustice, Police, Finances, Armées & Garnisons, és Prouinces & Generalitez de Lyonnois, Bourbonnois, Niuernois, & Berry, ainsi qu'appert par ses lettres de prouisions dudit office de maistre des Requestes, des 7.8.& 14. Feurier 1633.

Et par lettres Patentes pour lesdites Intendances des 25.May 1634. signées Seruien. 19.Aoust 1638.& 2. Decemb. 1640. signés Philippeaux, séellées du grand sceau de cire jaune.

Comme encores par vn nombre infiny d'autres commissions lettres patentes & lettres de cachet au nombre de plus de quatre cens, signées desd. sieurs Seruien, Philippeaux, de Lomenie & Sublet Secretaires d'Estat & des commandemens du Roy, aussi séellées du grand sceau de cire jaune, & autre sceau du cabinet, pour diuerses affaires du Roy & de son Estat.

Sur le tout de *Chaponay*, qui est d'azur à 3.coqs d'or, 2.& 1.membrez, becquez, barbez, & crestez de gueules; ainsi que font foy tous les originaux des titres & actes cy-dessus declarés & dattés en bonne forme, que i'ay vûs, & verifiez.

III.

1 *Auaugour*, d'argent au chef de gueules.
2 *Abbati*, d'azur au pal d'argent.
3 *Berhune*, d'argent à la faſce de gueules.
4 *Noailles*, de gueules à la bande d'or.
5 *Courſy*, d'argent à la barre engreſlée de gueules.
6 *Alinges*, de gueules à la croix d'or.
7 *La Guiche*, de ſinople au ſautoir d'or.
8 *Gorreuod*, d'azur au cheuron d'or.
9 *Saluaing*, de l'Empire à la bordure de France.
10 *Randauv*, de gueules à l'orle d'argent.
11 *Arces*, d'azur au franc quartier d'or.
12 *S. Blaiſe*, d'azur à la pointe d'argent.
13 *Curſol*, faſcé d'or & de ſinople.
14 *Coetquen*, bandé d'argent & de gueules.
15 *Amboiſe*, pallé d'or & de gueules.
16 *Damuglia*, barré d'argent & de gueules.
17 *Clerembaut*, burellé d'argent & de ſable.

18 *Turene*, cotticé d'argent & de gueules.

19 *Auteuille*, pallé d'argent & de gueules de 8. pieces.

20 *Vaudrey*, emmanché de gueules & d'argent.

21 *Ventadour*, echiqueté d'or & de gueules.

22 *Boissy*, cinq points d'argent equipolez à quatre d'azur.

23 *Dubec*, fuselé d'argent & de gueules.

24 *Craon*, lozangé d'or & de gueules.

25 *Berenger*, gyronné d'or & de gueules.

26 *Rubempré*, d'or à trois iumelles de gueules.

27 *Bourbourg*, d'azur à 3. tierces d'or.

28 *Humieres*, d'argent fretté de sable.

29 *Violle*, de sable à 3. cheurons brisez d'or.

30 *Ecosse*, d'or au lion de gueules enclos dans vn double tresceur fleuré & contrefleuré de mesme.

31 *Marnueil*, de gueules à trois besans d'or.

32 *Monchal*, de gueules au chef d'or chargé de 3. molettes d'azur.

33 *Nagu*, d'azur à 3. lozanges d'argent.

34 *Eſpinoy*, d'azur à trois beſans d'argent mis en bande.

35 *Gourdon*, d'azur à trois eſtoiles d'or miſes en pal.

36 *Scindel*, de gueules à 3. billettes d'or miſes en pal.

37 *Riberac*, de gueules à quatre lapins accroupis d'argent.

38 *Portugal*, d'argent à 5. ecuſſons d'azur poſez en croix le chacun chargé de 5. beſans d'argent, à la bordure de gueules chatelée d'or de ſept pieces.

39 *Dorne*, d'argent à 5. annelets de gueules poſez en ſautoir.

40 *Poitiers*, d'azur à ſix beſans d'argent au chef d'or.

41 *Medicis*, d'or à vn tourteau de France, & 5. autres de gueules diſpoſez en orle, celuy de France en chef.

42 *Maleſtroit*, de gueules à neuf beſans d'argent. 3. 3. 3.

Pieces propres du Blason. P. 82

chef pal fasce bande barre croix

Angeour Abbati Bethune Noailles Coursy Alinges

sautoir cheuron bordure orle franc quartier peinte

La Guiche Gorreuod Saluaing Randav Arces S. Blaise

fascé bandé palé barré burelé cotticé

Cursol Coetquen Ambeise Damuglia Clermbaut Turene

enanché echiqué pointé equipolez fuselé lozangé

Auteuille Vaudrey Vantadour Boissy Du Bec Craon

ayronné tumelles tierces frettes cheuron brisé. tres cheur

Berenger Rubempré Bourbourg Humieres de Violle Escosse

2. 1. rangez en chef. En fasce en bande. en pal en partie

Marneuil Monchal Nagu Espingy Geurdon Scindel

2. 2. en croix. en sautoir. 3. 2. 1. en orle. 3. 3. 3.

Riberac Portugal D'Orne S. Valier Medicis Malestroit

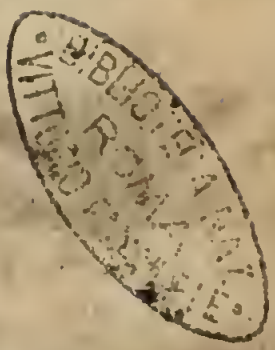

IV.

1 *Beaupoil S. Aulaire* en Limosin, originaires de Bretagne, de gueules à 3. couples de chiens d'argent.

2 *Brancas* originaires d'Italie, de gueules au pal d'argent chargé de trois tours d'azur, & accosté de quatre pates de lion d'or mouuantes des quatre angles de l'escu.

3 *Oraison* en Prouence, de gueules à 3. fasces ondées d'or.

4 *Corsant* en Bresse, d'argent à la fasce de gueules chargée de 3. croisette d'argent.

5 *Aglié S. Martin* en Piedmont, ecartelé au 1. & 4. d'or à 9. lozanges accollées, 3. 3. 3. au deux & trois de gueules.

6 *Antignate-Courlon* en Champagne, originaire d'Italie, d'azur au lion d'argent armé, & lampasé d'or soutenant de la pate droite vne fleur de lys de mesme, par concession : brisé de 2. batons de gueules l'vn brochant en bande sur la crimiere & l'autre sur la cuisse droite.

7 *Reclaines-Lunelles* en Dauphiné, originaires du Berry : d'or à 3. cheurons de ſable accompagnez de 3. croiſettes pattées de meſme.

8 *Chabert*, originaires de Dauphiné : d'azur à la bande d'argent chargée de 3. rocs de ſable à l'orle de potences tournées d'argent briſé d'vne molette d'argent à l'angle ſeneſtre de l'eſcu.

9 *Gex*, Baron de S. Chriſtophle en Faucigny : d'azur au lion d'or lampaſſé de gueules à la faſce de gueules chargée de trois roſes d'argent brochant ſur le lion.

10 *Vignacourt*, d'argent à 3. fleurs de lys de gueules au pied nourry.

11 *La Motte de Brion* en Viuarets, de gueules à l'aigle eſployée d'or.

12 *Pompadour*, d'azur à 3. tours d'argent.

13 *Sainte Colombe* en Beauiolois, ecartelé d'argent & d'azur.

14 *Bec la Motte* en Beauiolois, d'argent à l'aigle eſployé à 2. teſtes de ſable.

15 *Baillon* en Lionnois, d'azur au lion leopardé d'or tenant la patte droite ſur vn tronc ecoté & allezé de mé-

me mis en pal, le chef chargé de trois fleurs de lys d'or, sommées d'vn lambel à quatre pendans de mesme.

16 *Fouquet*, d'argent à vn escurieux rempant de gueules.

17 *Viry* en Geneuois, pallé d'argent & d'azur.

18 *Pobel S. Alban* en Sauoye, de sinople à vne bande d'or chargée de trois coquilles de sable.

19 *Boursier S. Aunex* en Languedoc, d'azur à vne colomne d'argent soutenuë de 2. lions affrontez d'or.

20 *Liuron*, d'argent à vne bande de gueules accompagnée de deux cottices de mesme.

21 *Boissat*, de gueules à vne bande d'argent accompagnée de six bezans d'or.

22 *Melat*, d'argent à 3. emanches de gueules mouuantes du chef, & terminées de 3. roses de mesme.

23 *Meschatin*, d'azur au massacre d'or au chef d'argent.

24 *Montvagnard* en Faueigny, d'argent au lion de gueules à la bande componé d'or & d'azur.

25 *Blot Chouigny* : ecartelé, au 1. & 4. de ſable au lion d'or à la bordure engreſlée de meſme, au 2. & 3. d'or à 3. bandes de gueules.

26 *Amanzé*, de gueules à trois coquilles d'or.

27 *S. Prieſt*, cinq points d'or equipollez à quatre d'azur.

28 *S. Didier*, d'azur au lion couronné d'argent à la bordure de gueules fleurdeliſée d'or de 8. pieces. *Le lion eſt couronné dans tous les anciens ſceaux.*

29 *Cabre de Roqueveyre*, de gueules à vne cheure ſaillante d'argent & vne fleur de lys d'or en chef.

30 *De Meaux*, d'argent à 5. couronnes d'eſpines de ſable 2. 2. 1.

31 *Albertaz*, de gueules au loup rempant d'or.

32 *Lopis*, de gueules à vn Chaſteau d'argent en chef, & vn loup portant vne brebis courant d'or en pointe.

33 *Malet*, Sires de Grauille : de gueules à 3. fermaux d'or.

34 *Granery*, de gueules à vne faſce d'or accompagnée en chef d'vne tour d'or, & 2. eſpics recourbées de meſme en pointe.

S. Aulaire
Brancas
Oratren
Corsant
Aglié
Antignate
Lunelles
Chabert
Gex.
Vignacourt
LaMotte
Pompadour
Ste Colombe.
Beclamotte.
Baillon
Fouquet
Viry
S. Alban
S. Aunex
Liuron
Boissat
Melat
Meschatin.
Montvagnard
Chougny
Amanzé
S. Priest
S. Didier
Roqueveyre.
De Meaux
Albertaz
Lopis
Malet
Granery
de Chales
Groin
Chambaran
Beloigne
Brosses
Boche
Marechal
Arlatan

BIBLIOTECA CENTRAL
UNIVERSIDAD

35 *Millet de Chales*, d'azur au cheuron d'or chargé d'vn autre de gueules accompagné de 3. eſtoiles d'or.

36 *Groin* en Berry, d'argent à 3. teſtes de lions arrachées de gueules couronnées d'or.

37 *Chambaran*, d'or à la bande de gueules chargées de 3. cloches d'argent bataillées de meſme.

38 *Boloigne*, d'argent à vne pate d'ours de ſable miſe en pal, chargée de 6. beſans d'argent, 3. 2. 1. d'autres diſent percé de 6. pieces en rond.

39 *Broſſes*, d'azur à 3. treffles d'or.

40 *Boche*, de gueules à 3. voiles enflées d'argent.

41 *Marechal*, d'or à 3. Diademes de SS. d'azur rayonnez au dedans d'argent, *la plupart des Autheurs blaſonnent mal ces armes, & diſent; d'or à 3. tourteaux d'azur chargez chacun d'vne eſtoile d'argent.*

42 *Arlatan Beaumont*, de gueules à 5. lozanges d'argent en croix.

Du Bouſchet : party, coupé, tranché, taillé d'or & de ſinople.

V.

1 *Regnauld*, de gueules à vne faſce d'argent, accompagnée de 2. lozanges d'or.

2 *Beaune*, de gueules au cheuron d'argent, accompagné de 3. beſans d'or.

3 *Sautereau*, d'azur à la croix d'or, accompagnée de 4. faucons d'argent, becquez, armez, & grilletez d'or.

4 *Yſnard*, d'azur au ſautoir d'argent, accompagné de 4. molettes d'or.

5 *Roger Beaufort*, d'argent à la bande d'azur, accompagnée ou accoſtée de ſix roſes de gueules.

6 *Maiſon-ſeule*, d'azur au limier paſſant d'argent, accompagné de 3. fleurs de lys d'or.

7 *Budes-Guebriant*, d'argent au pin de ſinople accoſté de deux fleurs de lys d'azur.

8 *Chandos*, d'argent au pal aiguiſé de gueules.

9 *Xaintrailles*, d'argent à la croix alaiſée de gueules.

10 *La Trimoüille*, d'argent au cheuron d'azur, accompagné de 3. alerions d'azur.

11 *Aubuſſon*, d'or à la croix ancrée de gueules.

12 *Faure*, d'argent à vne bande en deuiſe d'azur, enfilée dans 3. couronnes Ducales d'or.

13 *Coetmen*, de gueules à 9. annelets d'argent, 3.3.3.

14 *Varoquier* : d'azur à vne main dextre appaumée d'argent.

15 *Ponnat* : d'or à 3. teſtes de Paon, arrachées d'azur:

16 *Court-iambe* : echiqueté d'argent & de ſable, à 2. badelaires de gueules, anchez, liez, virolez & riuez d'or.

17 *Blamont* : de gueules à 2. barş addoſſez d'argent.

18 *Gotafrey*, de gueules à 3. roſes d'argent botonnées d'or.

19 *Angrie*, d'or à trois bouteroles de gueules.

20 *Scarron*, d'azur à la bande breteſſée d'or.

21 *Broyes*, d'azur à trois broyes d'or eſtenduë en faſce l'vne ſur l'autre.

22 *Caſtillon de Beynes*, de gueules à 3. annelets d'argent.

23 *Rinoire* : faſcé d'argent & de gueules à la bande d'azur, chargée de 3. fleurs de lys, brochant ſur le tout.

24 *Grandpré*, burelé d'or & de gueules

25 *Grammont*, d'azur à trois buſts de Reines, couronnées à l'antique d'argent.

26 *Seaglia de Verruë* : d'argent à la croix de ſable, accompagnée de 4. lozanges de meſme.

27 *Venaſque* : d'or à la croix vuidée, clechée, & pommettée d'azur.

28 *Crequy*, d'or au crequier de gueules.

29 *Huot* : d'or à la faſce d'âzur, chargée de 3. molettes du champ, accompagnée de 3. boucuets de coquerelles de gueules.

30 *Bouchage*, contreuairé.

31 *Vidand* : d'azur au lion paſſant d'or, ſommé d'vne trangle ou reglet de meſme à 3. fleurs de lys auſſi de meſme rangées en chef.

32 *Pianello* : coupé de gueules & de ſable au tronc ecoté d'or mis en faſce.

33 *Henriquez*, tircé en mantel, au 1. & 2. de Leon : au 3. de Caſtille.

Reynauld. Beaune. Sautereau. Ysnard. Beaufort. Maison-seule

Accosté Aiguisé Alaisé Alerions Ancré Enfilé.

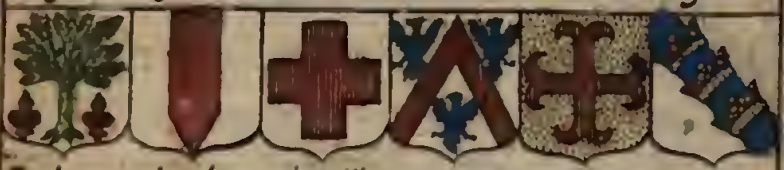

Budes. Chandos. Caintrailles. La Tremoille. Aubusson. du Faure.

Annelets Appaumé Arraché Badelaires Bars Boutonnés

Catmen. Varequier. Ponnat. Court-iambe. Blamont. Gotafrey.

Bouteroles. Bretessé Broyes Burelé.

Angrie Scarron Broyes. Castillon. de Riuoire. Grandpré.

Buſt Cantonné cleché Crequier. Coquerelles. Cotrevaire.

Grammont Scaglia Venaſque Crequy Huſot Bouchage

Trangle Ecoté Enté Effare Engreſté.

Vidaud Pianello Henriques Beaune Gadagne Battori

Maſſonné Merlettes Quintes feuilles Fueilles de Scie Gonfanon Grimpolé

Toruson Rebé Verey Coſſé Auuergne Kaer

34 *Benino*, d'argent à vne licorne effarée de gueules.

35 *Gadagne*, de gueules à vne croix engreſſée d'or.

36 *Battori*, de gueules à vne machoire de loup contournée d'argent.

37 *Torneon*, de gueules à vne tour d'argent.

38 *Rebé*, d'or à 3. merlettes de ſable.

39 *Vergy*, de queules à trois quintefueilles d'or.

40 *Coſſé*, de ſable à 3. faſces danchées par en bas, autrement dites fueilles de ſcies d'or.

41 *Auuergne*, d'or au gonfanon de gueules frangé de ſinople.

42 *Kaer*: de gueules à vne croix d'hermine, gringolée ou guiurée d'or.

VI.

1. *Fougasse la Bartelasse* : de gueules au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules.
2. *De Bais* : d'azur à la fasce d'or chargé de 3. tourteaux de sable remplis d'argent : que quelques blasonneurs nomment yeux de Faucons.
3. *Guiffrey* : d'or à la bande de gueules chargée d'vn griffon d'argent.
4. *Tulles* : d'argent à vn pal de gueules chargé de 3. papillons d'argent.
5. *Bertrand* : d'or au cheuron d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, accompagné de trois roses de gueules.
6. *Rouuroy* : de sable à la croix d'argent chargée de 5. coquilles oreillées de gueules.
7. *Chabot* : d'or à 3. chabots de gueules.
8. *Vallin* : de gueules à la bande, componée d'argent & d'azur.
9. *Meyrans* : pallé, contrepallé d'argent & d'azur, à la fasce d'azur.

10 *Trauner*, d'argent à 2. cheurons contrepointez d'azur.

11 *Seue* : faſcé d'or & de ſable à la bordure contrecomponnée de meſme.

12 *Rais* : de gueules au rais d'Ecarboucle d'or.

13 *Du Hautuillar* : d'azur à 3. roſes d'argent, au chef couſu de gueules, au lion iſſant d'or.

14 *L'Eſtang*, d'azur à trois faſces crenelez d'argent.

15 *Papon* : d'or à la croix d'azur, au chef danché de gueules.

16 *Builloud* : tranché d'argent & d'azur à 3. tourteaux d'azur ſur l'argent, & trois beſans d'argent ſur azur, que les blaſonneurs nommen de l'vn à l'autre.

17 *Allegrin* : party de gueules & d'argent à vne croix ancrée de l'vn en l'autre.

18 *Geoffroy*, d'azur à vne tour d'or donjonnée de 3. pieces.

19 *Buatier* : d'or au ſanglier de ſable, colleté par vn leurier de gueules : on dit en venerie coiffer le ſanglier.

20 *Vrſins* : bandé d'argent & de gueu-

les, au chef d'argent chargé d'vne roſe de gueules, ſoutenu d'vne trangle d'or chargé d'vn filet ondé, d'autres diſent d'vne anguille d'azur.

21 *Bretigny*, d'argent au lion dragonné de gueules couronné d'or.

22 *S. Aubin*: d'argent à vn ecuſſon de ſable, & trois merlettes de meſme rangées en chef.

23 *Fuzelier*: d'or à vne faſce de France, accompagnée de 3. chauſſetrappes de ſable.

24 *Rauiſtal*, d'argent au fer de moulin de ſable.

25 *La Croix Cheurieres*: d'azur à vne teſte & col de cheual coupé, au chef couſu de gueules, chargé de trois croiſettes d'argent.

26 *Gaudar*: d'or à la bande d'azur, chargée de 3. deffences d'argent.

27 *S. Hilaire*: d'azur à 3. fers de dards verſez d'

28 *Aualon*, de gueules à l'aigle eſployé à 2. teſtes d'argent.

29 *Cremeaux*: de gueules à trois croix trefflées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'vne onde d'azur.

30 *De Vic* : de gueules à vne foy d'argent miſe en faſce, & vn ecuſſon d'azur à vne fleurs de lys d'or, & la bordure de meſme mis en chef.

31 *Milan* : d'argent à la guiure tortillée d'azur, l'iſſant de gueules.

32 *Chauary* : d'or au lion de ſable couronné de gueules.

33 d'azur à vne hure de ſanglier d'or.

34 *Seruient* : d'azur à trois bandes d'or au chef couſu du premier, au lion naiſſant du ſecond.

35 *Nicole* : coupé d'azur & d'argent, au Phenix de l'vn en l'autre ſur ſon immortalité, ou bucher de gueules.

36 *Chalot* : d'or à vne croix patée de gueules, cantonnée de 4. lions, couronnez de meſme.

37 *Treſſauſes* : party de gueules & d'argent, au lambel de trois pendans de l'vn en l'autre.

38 *Hof* : de gueules au lion marine d'argent.

39 *Montdragon* : de gueules au dragon monſtreux d'or ayant teſte

humaine, & barbe de ſerpentaux.

40 *Leon* en Bretagne, d'or au lion morné de ſable.

41 *Compaing* à Orleans, d'azur au maſſacre d'or, & vne fleurs de lys de meſme en chef.

42 *Coſtain*: d'azur à vne faſce hauſſée d'argent, accompagnee de huict dix lozanges d'or, quarre en chef & 4. 2. en pointe.

Fougasse De Bais Guiffrey Tulles Bertrand Rouuroy

Chabots Compone' Contrepalé. Cõtrepointé. Cõtrecõponné. Rais

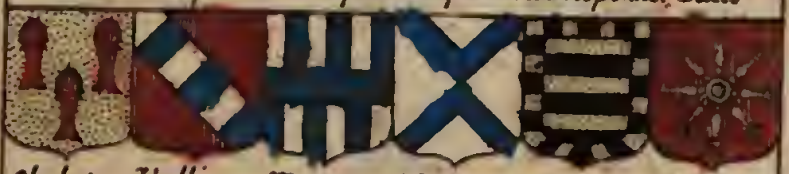

Chabet Vallin Meyrans Trauner Soue Ray

Cousu Crenelé Denché De l'vn en l'autre Donjenné

Duhautuillar. Lestang Papon Builloud. Allegrein Geoffroy

Coiffé. Chef soustenu Dragonné Escu en abisme. chausse trapes. Aulle fer de Moulin

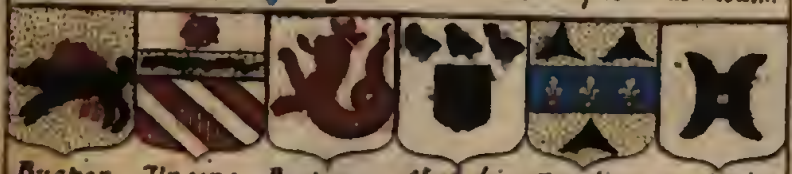

Buatier Vrsins Brotigny St. Aubin Fuzelier Rauistal

Coupé Deffences Dards Esployé Pié fiché Foy

La + Cheurieres. Gaudar. S. Hilaire Aualon Cromeaux De Vic

Guiure Couronné Hure Issant Immortalité Croix Cantõnée

Milan Chauary Seruient Nicole Chalot

Lambel Marine' Monstrueux. Mor-né' Massacré Fasce haussée

Tresseuses De Hof Montdragon Leon Compain Costain

BIBLIOTECA
ROMA
VITTORIO EMANUELE

VII.

1 *Berbiſy* : d'azur à vne brebis paiſſante d'argent ſur vne terraſſe de ſinople.

2 *Foreſt* , d'azur au dauphin paſmé d'or.

3 *L'Hermite* : de ſinople au cheuron de patenoſtres d'or , accompagné de 3. quintefueilles d'argent.

4 *S. Paul* , d'azur au Paon roüant d'argent.

5 *Rochette* , d'azur à 3. rocs d'or.

6 *La Chaiſe* , de ſable au lion couronné d'argent.

7 *Eme Marcieu* : d'azur à vn mouton d'argent, au chef de meſme , chargé de trois rencontres de Taureaux de ſable.

8 *Dauphin S. Eſtienne* : d'azur à la bande d'or , chargée d'vn Dauphin & d'vne eſtoile de gueules.

9 *Putod*, d'or veſtu d'azur au croiſſant de meſme.

10 *Maſcranny* : de gueules à 3. faſces viurées d'argent au chef de gueules , à l'aigle eſployé d'argent , ad-

dextré d'vne clef d'argent, seneſtré d'vn caſque de meſme : l'eſcu chargé en cœur d'vn ecuſſon d'azur à vne fleur de lys d'or, cet ecuſſon, ce chef, & les pieces qui le chargent ſont des conceſſions faites par diuers Souuerains à cette famille originaire des Griſons, ou elle eſt ancienne & illuſtre.

11 *Vincent*, Seigneur de Rambion; d'argent à la bande de gueules, accompagnée de ſix coquilles oreillées de meſme : les Autheurs nomment les coquilles vannets.

12 *VViſſel*, d'argent au vol de ſable.

13 *Vermont*, de gueules à trois demy vols d'argent.

14 *Virieu*, de gueules à 3. vires d'argent.

15 *Fauier:* de gueules à vne gruë d'argent, auec ſa vigilance d'or; *c'eſt la pierre qu'elle tient leuée pour s'empeſcher de dormir*, au chef couſu d'azur chargé de 3. riuieres miſes en bande d'argent.

16 *De Portes* : d'or à vne bande de ſinople chargée de trois croiſettes d'argent.

17 *Bucher :* d'azur au Soleil d'or à la bordure de meſme.

18 *Des-Ecures* : de ſinople à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'vne eſtoile de ſable.

19 *Grolier :* d'azur à 3. eſtoiles d'argent rangées en faſce ſur trois beſans d'or, diſpoſez de meſme.

20 *Antonnelle* : d'azur à 5. eſtoiles d'or miſes en ſautoir.

21 *Sabbatier*: d'azur à 3. coquilles d'or, au croiſſant d'argent en abyſme.

22 *Megret*: d'azur à 3. beſans d'argent, au chef d'or chargé d'vne teſte de lion arrachée de gueules.

23 *Flote*, lozangé d'argent & de gueules au chef d'or.

24 *Girar S. Paul* : d'azur à la bande echiquetée d'argent & de ſable de trois traits.

25 *Chaillot* en Dauphiné, d'azur au cheuron d'or, accompagné de 3. treffles de meſme.

26 *Rachais de Vernatel*: d'azur à la bande d'or chargée d'vn lion de gueules.

27 *Iouffrey :* d'azur au croiſſant d'argent, au chef de meſme, chargé de 3. molettes de ſable.

28 *Lingendes*, familles illuſtre en perſonnes Eloquentes & ſpirituelles, d'azur à 3. glands verſez d'or.

29 *Ruolz* : d'azur à trois fuſées d'or rangées en faſce.

30 *Vauzelle* : d'azur à vn vol & demy d'argent au chef d'or.

31 *Renty* : d'argent à 3. douloires de gueules miſes en gyronnant, c'eſt à dire qu'elles regardent les angles de l'eſcu.

32 *Cordes* : d'or à deux lions addoſſez de gueules.

33 *Clermont* : de gueules à 2. clef addoſſées & paſſées en ſautoir d'argent.

34 *Alberſdorf* : d'argent à vne teſte & col de coq, arrachez & contournez de gueules.

35 *Du Refuge* : d'argent à deux faſces, de gueules à deux guiures d'azur, tortillées & affrontées en pal brochantes ſur le tout.

36 *La Chetardie* : d'azur à 2. chats d'argent l'vn ſur l'autre.

37 *Chaſteaubriant*, de gueules ſemé de France de lys d'or.

38 *Laurain*, d'azur à onze billettes d'argent, 4. 3. 4.

Paissant
Pasmé
Patenostre
Roüant
Rocs
Rampant
Berbisi
Forest
l'Hermite
S. Paul
Rochette
La Chaise
Rencontres.
Dauphin
Vestu
Viures
Vannets
Vol
Edmé Marcieu
Dauphin
Putod
Mascranny
Vincent
Wissel
demy vols
Vires
Vigilance
Croisettes
Soleil
chargé en cœur
Vermont
Virieu
Fauier
De Portes
Bucher
Desecures
En fasces
Estoiles
Coquilles
Bezans
Lezangé
Echiqué
Grelier
Antonnelle
Sabbatier
Maigret
Flote
S. Paul de Girar
Trefles
chargé
Molettes
Versé
Fusées
Vol et demi
Chaillot
Rachais
Iouffrey
Lingendes
De Ruolz
Vauzelles
en gyrõnant.
addossez.
passez en sautoir
cõtourné.
affrontez.
l'vn sur l'autre
Renty
Cordes
Clermont.
Albersdorf.
Du Refuge
La Chetardie
semé
billettes
bezans
macles
rustres
tourteaux
Chasteaubriẽt.
Rauardin
Rieux
Moncaurel
Schesenays
Courtenay

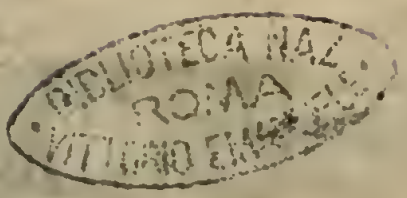
BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EM

39 *Rieux*, d'azur à sept besans d'or, trois, trois, vn.

40 *Moncaurel*, de gueules à trois macles d'or.

41 *Schesenaye*, de gueules à 3. rustres d'argent.

42 *Courtenay*, d'or à trois tourteaux de gueules.

VIII.

Les armes d'Alexandre VII. Pape, ſont ecartelées au 1. & 4. d'azur à vn Roure d'or, les branches paſſées & repaſſées en ſautoir, qui eſt *Ruuere* : au 2. & 3. de gueules à vne montagne à ſix coupeaux d'argent, ſurmonté d'vne eſtoile d'or, qui eſt *Chigi* : les ornemens Pontificaux ont eſté expliquez ailleurs.

Hierôme Grimaldi, Cardinal Archeueſque d'Aix, d'argent à 15. fuſées de gueules, aû chef de gueules chargé d'vn aigle d'or, qui eſt la briſure des Grimaldi Caualeroni, & vne conceſſion de Charles Quint faite à Nicolas Grimaldi, le 25. Auril 1525.

Camille de Neufuille, Archeueſque & Comte de Lyon, d'azur au cheuron d'or, accompagné de 3. croix ancrées de meſme : la croix à double trauerſe, marque d'Archeueſque Primat.

Gaſpar d'Aillon du Lude, Eueſque & Comte d'Alby, d'azur à la croix engreſlée d'argent : la mitre & la croſſe marques d'Eueſque.

Claude d'Albon Abbé de Sanigny, Chanoine & Comte de l'Egliſe de Lyon, de ſable à la croix d'or : la mitre en pourfil ſur l'eſcu, & la croſſe tournée en dedans, marques d'Abbé.

Anne d'Albert de Chaulnes, Abbeſſe du Royal Monaſtere de S. Pierre, ecartelé au 1. d'argent, au lion couronné de gueules, qui eſt *Albert* : au 2. de gueules à deux rainſcaux d'Alizier d'argent paſſez en ſautoir, au chef echequé de trois traîts d'argent & d'azur, qui eſt *Ailly* : au 3. faſcé d'azur & d'argent, qui eſt *Pequigny* : au 4. de ſinople à la faſce d'hermine, qui eſt *Ognies de Chaulnes* : l'eſcu accollé d'vne croſſe, marque d'Abbeſſe.

François de Bertrand la Perrouſe, Prieur de Chindrieu, S. Bertulfe, &c. d'or au lion de ſable, armé, lampaſſé & couronné de gueules : l'eſcu accollé d'vn bourdon, marque de Prieur.

Ceſar Saluani, Protonotaire Recteur de la ville de Carpentras : coupé d'argent & d'azur à trois eſtoiles, 2. d'azur ſur argent, vne d'argent ſur azur : l'eſcu timbré du chapeau noir, marque de Protonotaire.

Guillaume Manuel de la Fay, Abbé & chef general de l'ordre de S. Ruf, de gueules à trois treffles d'or : la mitre & la crosse auec son echarpe, marque d'Abbé Regulier.

Artus de Lionne, Eueſque & Comte de Gap : de gueules à vne colomne d'argent, au chef couſu d'azur, chargé d'vn lion paſſant d'argent : ceſt Eueſque accoſte ſes armes d'vne croſſe à droit, & d'vne eſpée à gauche.

L'Egliſe de Cologne, d'argent à la croix de ſable : ſon Archeueſque accolle ſon eſcu d'vne croſſe & d'vne eſpée paſſées en ſautoir.

L'Egliſe de Rheims, ſemé de France à la croix de gueules : ſon Archeueſque tymbre ſes armes d'vne couronne Ducale, & les eueloppe d'vn manteau d'Hermines à cauſe de ſa Pairie.

L'Empereur, d'or à l'aigle eſployé à 2. teſtes de ſable, becquée, lampaſſée, membrée, & diademée de gueules, chargée en cœur de l'ecuſſon des armes de ſa famille : l'eſcu timbré de la Thiare Imperiale.

Le Roy d'Eſpagne, ecartelé de Caſtille & de Leon, il ecartele encore de pluſieurs autres quartiers.

Dignitez Ecclesiastiques

Pape

Alexandre VII.

Cardinal

Grimaldi

Archeuesque

Neufuille

Eues- que

D'Aillon

Abbé

Albon

Ab- besse

Al-bert

Prieur

Ber trand

Protonotaire

Saluani

Abbe regulier

de la Fay.

Eu. Sei- gneur

De Lionne

Elect. Ecclesiastiq.

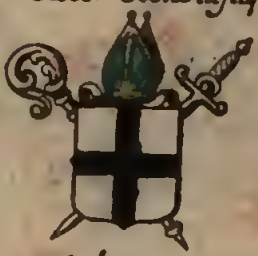

Cologne

Pair Ecclesiast.

Rheims

Eu. de Gap.

Dignitez Politiques

Empereur. Elec - teur.

R. d'Espagne. Duc

D. de Sauoye. marquis

Grand Duc. Comte

Princes du Sang Baron

Saxe

Bonne

Durazzo

Hostun

Damas

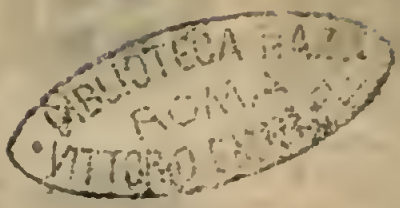

Le Duc de Sauoye, de gueules à la croix d'argent : l'eſcu tymbré d'vne couronne Royale, comme Roy de Chypre.

Le grand Duc, *ſes armes ſont blaſonnées cy-deſſus.*

Monſieur, Duc d'Anjou, fils de France : de France à la bordure de gueules : l'eſcu tymbré d'vne couronne ouuerte fleurdeliſée.

Saxe, faſcé d'or & de ſable, au crancelin de ſinople mis en bande ſur le tout : l'eſcu tymbré du bonnet Electoral.

Bonne, *blaſonné cy-deſſus* : l'eſcu tymbré d'vne couronne Ducale.

Durazzo, d'argent à trois faſces de ſable, au chef de France : l'eſcu tymbré d'vne couronne de Marquis.

Hoſtun, de gueules à la croix engreſlée d'or, l'eſcu tymbré de la couronne de Comte.

Damas, d'or à la croix ancrée de gueules, l'eſcu tymbré du bonnet de baron: Il y a pluſieurs marquis, & Comtes de cette famille.

IX.

CHEVALIERS.

Le grand Maistre de Malthe, ecartelé de la Religion, & de sa famille du nom de *Cotoner* : l'escu tymbré de la couronne de Prince, & enueloppé du manteau de ceremonie de sa dignité.

Le Bailly de Valençay de la maison d'Estampes, d'azur à 2. girons d'or mis en cheuron, au chef d'argent chargé de trois couronnes Ducales de gueules; ce chef est abbaissé sous celuy de la Religion : tous les grands croix accollent leur escu de la croix de l'ordre, que le P. Goussancourt donne à tous les Chevaliers en son martyrologe de Malthe.

Polignac, fascé d'argent & de gueules, l'escu entouré du collier du S. Esprit.

Hozier d'azur à vne bande d'or accompagnée de six estoiles de mesme, l'escu entouré du collier de l'ordre S. Michel. Pour feu M. d'Hozier Gentilhomme du Roy, Iuge general des armes & blasons de France, à qui la science Heraldique aura des obligations immortelles.

IX.

CHEVALIERS.

Le grand Maître de Malthe, écartelé de la Religion, & de sa famille du nom de [illegible] : l'écu remarqué de la couronne de Prince, & enveloppé du manteau de [illegible] de sa dignité.

Le Bailly de Valençay de la maison [illegible], [illegible] d'argent chargé de [illegible] Guéales de gueules, [illegible] de la Religion : tous les grands [illegible] l'écu de la croix de Poitou, que le P. Gouffencourt donne à tous les Chevaliers en son martyrologe de Malthe.

Palignac, fascé d'argent & de gueules, [illegible] du collier du S. Esprit.

Homer d'azur à une bande d'or accompagnée de six estoiles de mesme, l'écu remarqué du collier de l'ordre S. Michel. Pour Raphaël d'Homer [illegible] homme du Roi, [illegible] & blasons de [illegible] Héraldique aura des [illegible] [illegible].

Grād Maistre. Malthe CHEVA- S. Esprit S. Michel
LIERS

Cotoner Estam pes Poli- gnac Ho- zier
Toison Iar tiere Annō ciade S. Es tienne

To- lede Ig by Simi ane l'An glois
S. Iaques S. Maurice A uis S. Sacr ement

Tas sis Guich Lenon Sil ua Man toüe

Nereſtang Villain La Haye

Cheual de Tourney

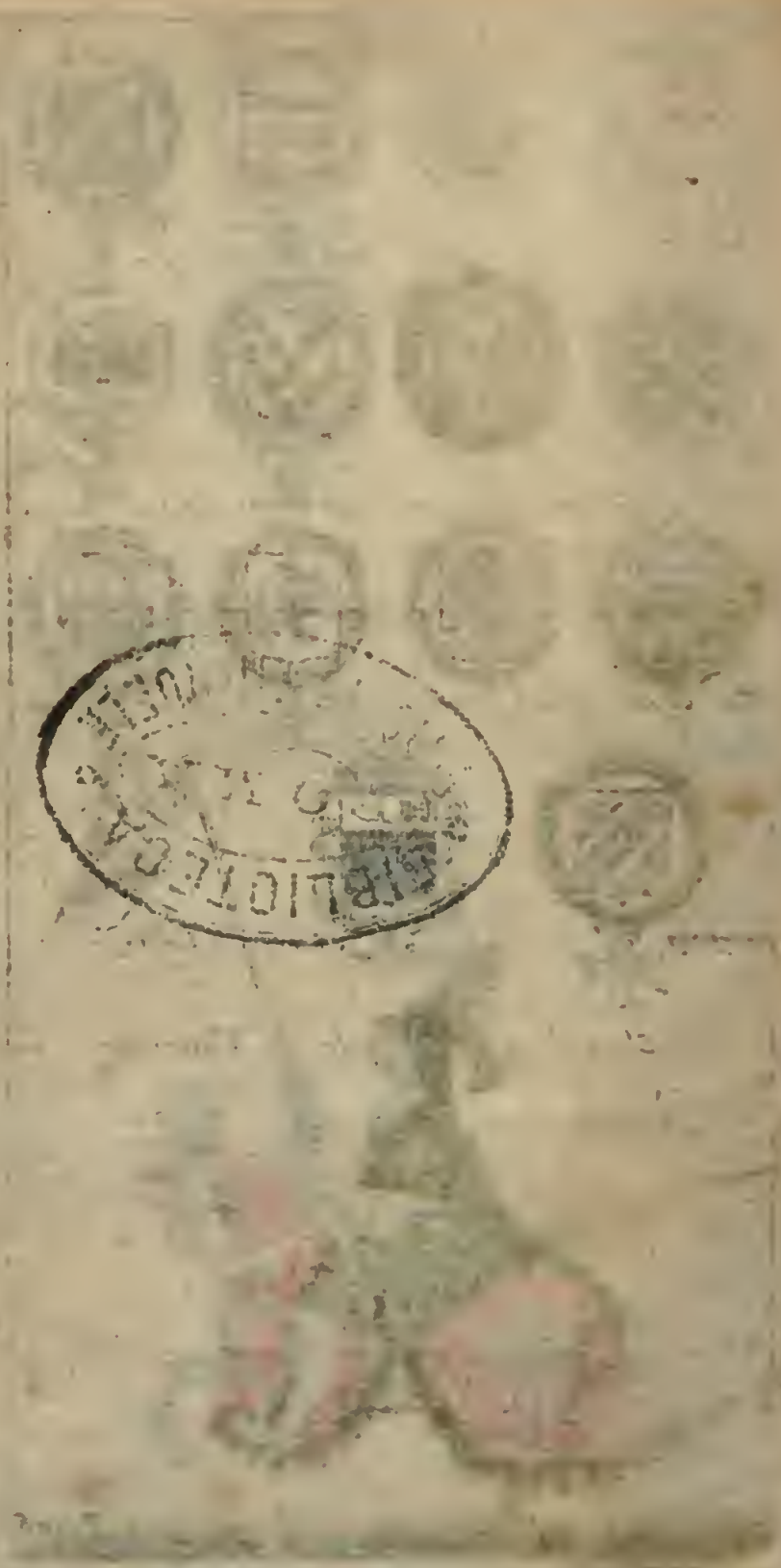

Tolede, echiqueté d'argent & d'azur de 15. pieces : l'escu entouré du collier de la Toison.

Igby, d'azur à vne fleur de lys d'argen, l'escu entouré de la Iartiere.

Simiane, d'or semé de Tours, & de fleurs de lys d'azur, l'escu entouré du collier de l'Annonciade pour le Marquis de Pianezze.

L'Anglois, coupé d'azur & d'or, au 1. vne teste d'aigle d'argent, au 2. deux membres du mesme oiseau passez en sautoir : au chef de la religion de saint Estienne de Florence, l'escu entouré du colier du mesme ordre.

Tassis, coupé au 1. d'or à l'aigle naissant à 2. testes de sable, au 2. d'azur à vn blereau ou tesson passant d'argent.

Guichenon, d'azur au sautoir engoulé de 5. testes de léopard d'or, l'escu accollé de la croix de S. Maurice pour M. le Cheualier de Guichenon Seigneur de Pain-Essuyt, Historiographe de France, Sauoye, & Dombes.

Silua, d'argent au lion de gueules, l'escu entouré du collier de l'ordre d'Auis.

Mantoüe d'argent à la croix patée de

ſable, accompagnée de 4. aiglettes de ſable, becquées & membrées de gueules: l'eſcu entouré du collier de l'ordre du ſang de I. C.

Nereſtang, d'or à trois bandes de gueules, la 2. chargée de trois eſtoiles d'argent: l'eſcu entouré du collier des ordres de S. Lazare, & du Mont-carmel, dont le chef de la famille eſt chef en France.

Villain, de ſable au chef d'argent briſé, au canton dextre d'vn ecuſſon d'argent, au ſautoir echiqueté de gueules, & d'argent à vne faſce de ſable brochant ſur le tout, qui eſt *Amſtel*: l'eſcu entouré du collier de l'ordre de Chypre, pour Martin Villain Cheualier, l'an 1449.

La Haye, d'argent à 3. ecuſſons de gueules, l'eſcu accollé d'vne eſpée auec ſa ceinture, pour marque de l'ancienne Cheualerie, des Seigneurs qualifiez *Milites*, dans les anciens titres & dans les monumens, comme i'ay prouué au long dans l'art du blaſon iuſtifié.

Ie donne auſſi la forme d'vn Cauallier equipé pour le tournoy. Il eſt tout armé la cotte d'armes ſur le dos ar-

moyée de ſes blaſons, ſon caſque couuert du chaperon lambequiné, attaché auec vn tortil des emaux de ſes armoiries, & ſommé du cimier, monté ſur vn cheual houſſé d'vne couuerture de ſes blaſons, la teſtiere ſemblable au cimier.

X.

Ie ne ſçaurois plus glorieuſement finir l'abbregé des armoiries, que par la montre du plus Auguſte des blaſons c'eſt celuy de France aſſorty de tous ſes ornemens qu'on explique de cette ſorte.

D'azur à 3. fleurs de lys d'or 2. & 1. l'eſcu tymbré d'vn caſque ouuert d'placé de front, aſſorty de ſes lambequins d'or & d'azur, couronné de la couronne Imperiale Françoiſe, entouré des colliers des ordres du S. Eſprit & S. Michel, ſoutenu par deux Anges veſtus en Leuites; la dalmatique des emaux de l'eſcu, tenans chacun vne banniere de France: le tout placé ſous vn grand pauillon d'azur fleurdeliſé d'or doublé d'hermines, le comble rayonné d'or, & couronné de la couronne Imperiale Françoiſe. Ledit pauillon attaché à la banniere ou oriflame du Royaume.

Le cry de guerre de nos Roys, eſt. *Montjoye S. Denis.*

La deuiſe qu'on leur donne, eſt priſe

SEV VENERE POLO, SEV SVNT
HÆC EDITA TERRIS,
HÆC SVNT DIGNA POLO LILIA,
DIGNA SOLO.

de l'Eloge que le fils de Dieu donne aux lys dans l'Ecriture. LILIA NON LABORANT NEQVE NENT : on luy fait faire alluſion à la Loy Salique, qui exclud les filles de la Royauté.

I'ay ajoûté à tous ces ornemens vn Epigramme Latin ſur l'origine des lys.

Seu venêre polo, ſeu ſunt hæc edita terris,
Hæc ſunt digna polo lilia, digna ſolo.

Quelques-vns repreſentent les Anges ſupports armez, & les nomment veſtus en Hermes, c'eſt à dire en Mercures ; mais l'habit pacifique, & ſacré que ie leur donne ſe trouue dans tous les anciens monumens, & il me ſemble que c'eſt faire iniure à ces intelligences de leur donner le nom d'vn demon, qui a eſté adoré par les Idolatres, outre que cet habit leuitique nous repreſente mieux la perſonne ſacrée de nos Roys, dont l'ancien manteau Royal eſt fait en Dalmatique.

TABLE DES CHAPITRES.

Abbregé Methodique des Armoiries. page 1
Origine du Blaſon. 1.
Definition. p. 20
Diuiſion. 24
De l'Eſcu. 26
Des Emaux. 27
Des Partitions. 29
Des Figures. 33
Attributs des Figures, & termes vſitez du Blaſon. 38
Des Supports. 41
Du Tymbre & couronnement de l'Eſcu. 42
Du Cimier & des Lambrequins. 44
De la Deuiſe & du Cry de Guerre. 45
Les Ornemens des Dignitez. 47
Ordres. 51
Des Bannieres. 54
Autres accompagnemens de l'Eſcu. 55
Des Loix Heraldiques. ibid.
Abbregé du Blaſon, en Vers. 59
Explication des figures du veritable art du Blaſon. pag. 60
Figure I. ibid.
Figure II. 64
Figure III. 90
Figure IV. 92
Figure V. 99
Figure VI. 91
Figure VII. 97
Figure VIII. 101
Figure IX. 106
Figure X. 110

TABLE DES ARMES des Familles, qui sont blasonnées en ce Liure.

A

ABbati. page 80
Agoult. 64
Aglie S. Martin. 83
Albert de Chaulnes. pag. 103
Alber-dorf. 100
Albertatz. 86
Albon. 103
Albyssy. 76
Allegrein. 93
Alleman. 68
Allinges. 80
Amanzé. 86
Amboise. 80
Antignate Courlon. 83
Antonelle. 99
Angrie. 89
Anjou. 105
Arces. 80
Arlatan-Beaumont. 87
Arragon R. 60
Assier. 64
Aualon. 94
Auaugour. 80
Aubusson. 89
Auteuille. 81
Austriche. 104
Auuergne. 91

B

BAllion. p. 84
Bagny. 62
Battori. 91
Bauiere. 62
Beaune. 88
Beaufort. 88
Beaumont. 66
Beaupoil S. Aulaire. 83
Beauuoir. 69
Bec la Motte. 84
Berbisy. 97
Berenger. 67. 81
Bertrand. 92
Bertrand la Perrousse. p. 103

Benino. 91
Bethune. 80
Blamont. 89
Blanchefort. 64
Blot-Chouigny. 86
Boches. 87
Boiſſat. 85
Boiſſy. 81
Bologne. 87
Bonne. 64.105
Bourbon. 65
Bourbourg. 81
Bourgogne. 60
Bourſier S.Aunex. 85
Broſſe. 87
Bouchage. 90
Brancas. 83
Bretagne. P. 65
Bretigny. 94
Broyes. 89
Buatier. 93
Bucher. 99
Budes-Guebriand. 88
Builloud. 93

C

CAbre de Roqueueyre. ſp 86
Cappony. 62
Caſtillon de Beynes. pag. 90
Chabot. 92
Chabert. 84
Chaillot. 99
Chalot. 95
Chambaran. 87
Champagne. P. 61
Chandos. 88
Chaponay. 66
Chaſteaubriens. 100
Chauary. 95
Chigy 102
Clerembaut. 80
Clermont. 100
Coetmen. 89
Coetquen. 80
Cologne. E. 104
Compaing. 96
Contarini. 61
Cordes. 100
Corſant. 83
Coſſe. 91
Coſtain. 96
Courſy. 80
Courtenay. 101
Court-jambe. 89
Craon. 81
Cremeaux. 94
Crequy. 64.90
Cruſſol. 64.80

D

DAmuglia. p. 80
Dauphin S.Eſtienne. 97
D'Aillon. 102

TABLE.

Damas. 105
De Bais. 92
Derual. 61
Deſ. Ecures. 99
Des Portes. 98
De Vic. 95
De la Fay. 104
Dorne. 81
Du Bouchet. 85
Du Bec. 61.81
Duhautuillar. 93
De Lyonne. 104
De Meaux. 86

E

Electorat de Bauiere. 62
Eme Marcieu. 97
L'Empire. 104
Eſcars. 65
Eſcoſſe. R. 81
Eſpinoy. 82
Eſtampes. 106

Fauier. 98
Faure. 89
Flandres. 60
Flote. 99
Foreſts. 97
Fougaſſe la Barthelaſe 92
Fouquet. 85
France. R. 61.110
Fuzelier. 94

G

Gabian. 77
Gadagne. 91
Galiot Genoüillac. 64
Gaudar. 94
Geoffroy. 93
Gex. 93
Girard S. Paul. 99
Gorreuod. 80
Gottafrey. 89
Gourdon. 82
Guichenon. 107
Guiffrey. 92
Granery. 86
Grandpré. 90
Grammont. 90
Grimaldi. 102
Grolée. 61.66
Grolier. 99
Groin. 87

H

Henriques. 90
Hof. 95
Humieres. 81
Huot. 90.

TABLE.

I

Igby. 107
Iouffrey. 99

K

Kaer. 91

L

La Chaiſe. 97
La Chetardie. 100
La Motte Brion. 84
La Croix Cheurieres. pag. 94
La Guiche. 80
La Haye. 108
La Porte. 71
La Poype. 68
La Roque. 97
La Trimoüille. 89
Langlois. 107
Lauardin. 100
Leon. 96
Leuy. 64
Le Saix. 62
L'Eſtang. 93
L'Hermite. 97
Leſdiguieres. 64
Liuron. 85
Lingendes. 100
Lyon. V. 62
Lomellini. 62
Lopis de la Fare. 86
Luzignan. 63

M

Maiſon-ſeule. 88
Maigret. 99
Malet. 86
Maleſtroit. 82
Malthe. 106
Mantoüe. 107
Marechal. 87
Maubec. 64
Maure. 65
Marnueil. 81
Maſcranny. 97
Medicis. 82
Melat. 85
Meſchatin. 85
Mayrans. 92
Milan. 65. 95
Millet de Chales. 87
Miolans. 65
Mite Cheurieres. ibid.
Montauban. 64
Moncaurel. 101
Montchal. 81
Montdragon. 95
Montuagnard. 85
Mortemar. 64

N

Nagu. p. 81
Nauarre. R. 61
Neteſtang. 108

TABLE.

Neufuille. 102
Nicole. 95
Noailles. 80
Nompar. 63

O

ORaiſon. 83

P

PAlatinat. 62
Palmier. 76
Papon. 93
Pianello. 90
Pobel S.Alban. 85
Poiſieux. 70
Poitiers. 82
Polignac. 106
Polano. 62
Pompadour. 84
Pompierre. 74
Ponnat. 89
Portugal. R. 82
Putod. 97

R

RAchais de Vernatel. p.99
Rais. 93
Randauv. 80
Rauiſtal. 94
Rebé. 91
Reclaines - Lunelles. p.84
Refuge. 80
Regnauld. 88
Renty. 100
Reims. E. 104
Riberac. 82
Rieux. 101
Riuoire. 90
Rochechoüar. 65
Rohan. ibid.
Rouſſillon. ibid. 68
Rouuroy. 92
Roux. 70
Rubempré. 81
Ruolz. 100
Ruuere. 102

S

SAbatier. p.99
Sachennay. 71
S.Aubin. 94
S. Blaiſe. 80
S. Chamond. 65
S.Colombe. 84
S. Didier. 86
S.Gilles. 60
S. Hilaire. 94
S.Paul. 97
S.Prieſt. 87
Saluaing. 80
Saluani. 103
Saſſenage. 67
Sauoye. P. 105
Sautereau. 88
Scaglia de Verrue. 90
Scarron. 89
Scindel. 82

TABLE.

Seue. 93
Saxe. 105
Seruient. 95
Seissel. 62
Schesenaye. 101
Sicile. R. 62
Siluas. 107
Simiane. ibid.
Sourdis. 61

T

TAssis. p. 107
Terrail Bayard. 61
Tolede. 107
Torueon. 91
Tressause. 95
Trauner. 95
Tulles. 92
Turene. 81

V

VAesc. 64
Valins. 92
Varay. 72
Varoquier. 89
Vaudrey. 81
Vauzelles. 100
Venasque. 90
Ventadour. 81
Vergy. 91
Vianden. 60
Vermont. 98
Vidaud. 90
Vignancour. 84
Villars. 78
Villeneuue. 73
Villain. 108
Vincent de Rambion. p. 98
Viole. 81
Viry. 85
Virieu. 70. 98
Vrfé. 61
Vrsins. 95
Vsez. 64
VVissel. 98

X

XAintrailles. 88

Y

YSnard. 83

Z

ZVrick. 62

FIN.

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

LE Roy par ſes lettres patentes données à Lyon le 15. iour de Ianuier 1659. ſigné Belot, & ſeellé de cire iaune ; A permis à BENOIST CORAL Marchand Libraire à Lyon d'imprimer vn liure intitulé, *Methode abbregé des Principes Heraldiques*, diuiſé en diuers liures, Compoſé par le R. P C.F. MENESTRIER de la Compagnie de IESVS, & defences ſont faites à toutes perſonnes de quelques qualitez & conditions qu'elles ſoient, d'imprimer, vendre & debiter leſdits liures, durant le temps & eſpace de dix ans ; ſur peine aux contreuenans de trois mil liures d'amande, confiſcations des Exemplaires contre-faits, & de tous depens, dommages intereſts, comme il eſt plus amplement porté par leſdites lettres de Priuilege.

Regiſtré ſur le liure de la Communauté le 18. iour de Ianuier 1659. ſigné, BECHET.

Acheuer d'imprimer le 12. May 1661.

PRIVILEGE.

IE soûsigné Prouincial de la Compagnie de IESVS en la Prouince de Lyon, selon le Priuilege accordé à ladite Compagnie par les Roys Tres Chrestiens Henry III. le 10. Mars 1583. Henry IV. le 20. Nouembre 1608. Louys XIII. le 14. Fevrier 1611. & Louys XIV. à present regnant le 23. Decembre 1650. par lequel il est defendu à tous Libraires sous les peines portées audit Priuilege, d'Imprimer les Liures composez par ceux de ladite Compagnie sans permission des Superieurs, Permets au Sieur BENOIST CORAL Marchand Libraire à Lyon, d'imprimer & vendre vn Liure intituré. *Methode abbregé des Principes Heraldiques*, Par le P C.F MENESTRIER, de la mesme Compagnie. Et ledit Sieur BENOIST CORAL, ioüira dudit Priuilege pendant six ans accomplis, en contant depuis le iour de l'Impression acheuée, auec defences à tous autres de l'Imprimer, ou faire Imprimer sous les peines contenuës audit Priuilege. FAIT à Lyon, ce 15. Feurier. 1661.

LAVRENT GRANNON.
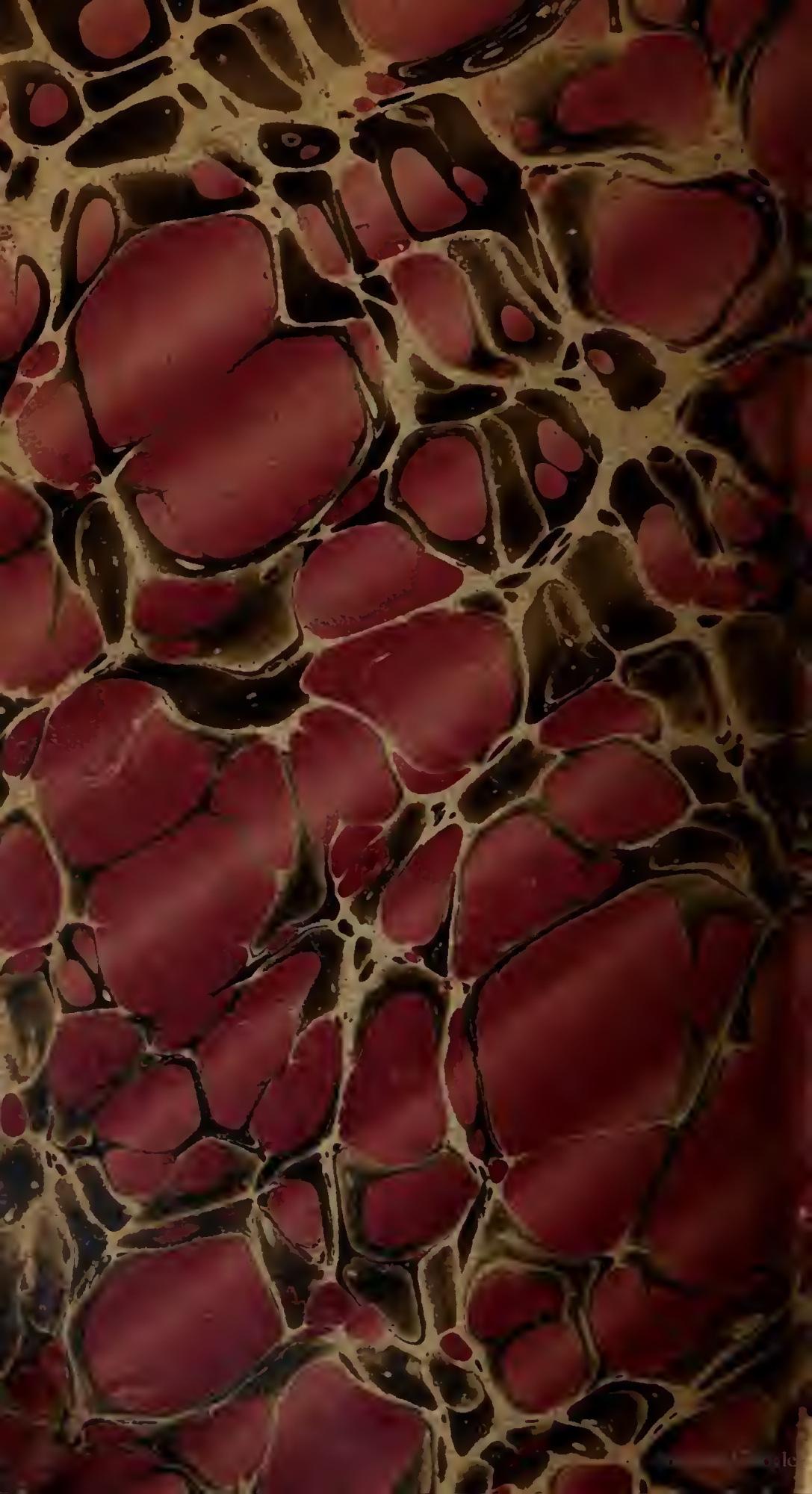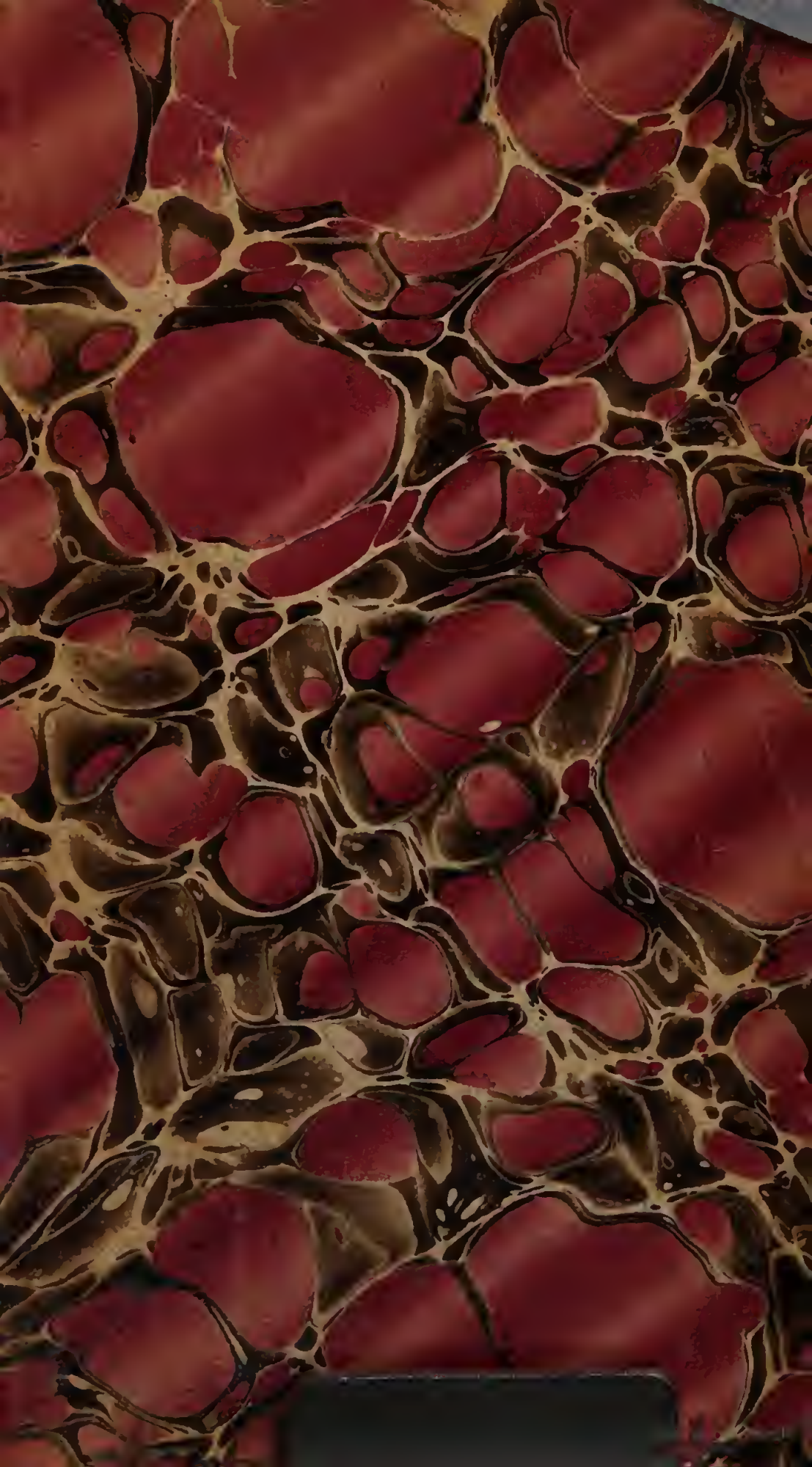
562,776